

# Evaluation du plan de gestion du « Banc des oiseaux » (période 2016 – 2020)

&

# Plan de gestion du « Banc des oiseaux » (période 2022-2026)

## Estuaire de l'Orne

Zone de Protection Spéciale

FR 2510059



Conservatoire du  
**littoral**



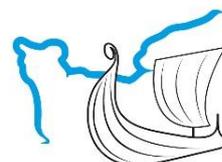
Photographe : F. LARREY

Prise de vue le 17 juillet 2017

  
**PRÉFET  
DU CALVADOS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Maître d'œuvre  
de la démarche :



SYNDICAT MIXTE  
LITTORAL NORMAND

Rédacteur du rapport : Hervé NIEL

## **Rappel du contexte :**

La création de la Zone de Protection Renforcée (ZPR) du Banc des oiseaux a été motivée suite au constat d'une perturbation constante des oiseaux, entraînant un échec important de la reproduction des oiseaux nicheurs, en particulier du Gravelot à collier interrompu, malgré différentes initiatives visant à la sensibilisation des usagers et à la protection directe des nids de Gravelot à collier interrompu. Ce constat a permis d'affirmer que le Banc des oiseaux souffrait de manière récurrente de perturbation d'origine humaine et que le site Natura 2000 et la réserve de chasse et de faune sauvage ne contribuent pas suffisamment à l'atteinte de leurs objectifs de protection des oiseaux.

A l'initiative des services de l'Etat, de ses Etablissements publics, du Département du Calvados et du GONm, puis relayée par Ports Normands Associés en sa qualité de propriétaire des terrains concernés, une réflexion a alors été engagée en 2014 pour aboutir en 2015, après quatre réunions de concertation avec les différents acteurs locaux, à l'élaboration du périmètre de la ZPR du banc des oiseaux et des mesures d'interdiction afférentes. Ce nouveau dispositif de protection, instauré dans le cadre d'une mesure d'accompagnement de l'aménagement de l'avant port de Caen-Ouistreham, a été validé le 9 février 2015 en comité de pilotage de la zone de protection spéciale « estuaire de l'Orne ». Au même titre que la ZPS, l'animation de la ZPR est confiée au conservatoire du littoral.

La création de la zone de protection renforcée dans la réserve de chasse, son périmètre, les interdictions en son sein et la gouvernance qui y est associée ont été entérinées respectivement le 16 novembre 2015 et le 15 juin 2016 par le Préfet du département du Calvados par un arrêté réglementant les usages terrestres sur le « Banc des Oiseaux » et un arrêté interdisant la navigation.

Au sein de la Z.P.R, il est rappelé que les activités suivantes sont interdites :

- la circulation des personnes à pied ;
- la circulation de tout type de véhicules et d'engins à moteur ou non ;
- la circulation et/ou l'introduction d'animaux domestiques ;
- l'accostage ;
- le survol d'engins d'aéromodélisme, de drones et de cerfs-volants, hors cerfs-volants d'engins aérotractés ;
- l'introduction et/ou le prélèvement d'animaux non domestiques ou de végétaux, sauf à des fins de gestion ou d'études scientifiques validées par le comité de gestion ou l'autorité administrative ;

## **Mise en place d'un comité de gestion**

L'installation d'un comité de gestion de la ZPR du Banc des oiseaux a été établie par l'arrêté préfectoral de création de la ZPR. Constitué des membres du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale de l'Estuaire de l'Orne, ce comité de gestion a pour objet de :

- Valider le plan de gestion. Le premier plan de gestion a été élaboré par le Conservatoire du littoral pour une période de cinq années (2016-2020).
- Suivre la mise en œuvre du plan de gestion
- Evaluer le plan de gestion
- Se prononcer sur la nécessité de modifier les limites physiques de la ZPR au regard notamment des évolutions hydro-sédimentaires du banc des oiseaux

Le comité de gestion de la ZPR du Banc des oiseaux s'est réuni deux fois pendant la période du plan de gestion (2016-2021). L'année 2021 étant la dernière année d'exécution du plan de gestion, une évaluation des mesures de gestion a été menée afin de juger de l'efficacité de la ZPR du Banc des oiseaux en faveur de la quiétude des oiseaux. Cette évaluation, présentée lors du comité de gestion du 6 juillet dernier, s'appuie sur les résultats dégagés des différents indicateurs figurant dans le plan de gestion qui couvrait la période 2016-2021. Elle constitue la phase préalable à la mise à jour du plan de gestion de la ZPR du Banc des oiseaux dont les actions nouvelles sont décrites dans le présent rapport et dont la mise en œuvre se doit être assurée sur la période 2022-2026.



NATURA 2000

Z.P.S

ESTUAIRE DE L'ORNE

FR 2510059

## EVALUATION DU PLAN DE GESTION DU BANC DES OISEAUX

### ACTIONS PREVUES REALISEES SUR LA PERIODE 2016-2021

#### VOLET COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Le plan de gestion du Banc des oiseaux approuvé le 7 septembre 2016 par les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 de la ZPS de l'estuaire de l'Orne prévoyait des actions de communication et de sensibilisation dont le déploiement avait pour but d'informer toute personne habituée ou non à cet espace :

- du contenu de la réglementation,
- de l'espace géographique sur lequel elle s'applique,
- des raisons pour lesquelles elle a été mise en place,
- des restrictions d'usage prévues.

Les deux grandes catégories d'actions déterminées étaient les suivantes :

**Action 1 :** Renforcer la perceptibilité du périmètre de la Zone de Protection Renforcée du Banc des Oiseaux et la réglementation afférente

#### MESURES PREVUES

Le périmètre de la Zone de Protection Renforcée (ZPR) est défini par 5 points de balisage principaux :

- 2 balises rouges Etablissement de Sécurité Maritime
- 2 bouées jaunes avec croix de Saint-André
- 1 poteau

Afin de renforcer la perceptibilité de la limite de la ZPR, en particulier son côté Est, le plan de gestion prévoyait :

- L'installation d'un alignement de bouées jaunes et d'une clôture en grillage pour éviter toute pénétration sur la partie émergée du banc sableux à marée haute ;
- La mention d'une inscription et d'un signal sur les bouées avec croix de Saint-André et sur le poteau

#### MESURES MISE EN ŒUVRE

Les mesures mises en œuvre depuis l'approbation du plan de gestion jusqu'au 31 décembre 2020

- 2016 : installation des points de balisage de la ZPR ;  
Fait par : Ports de Normandie
- 2018 et 2020 : reprise et rehaussement en de la clôture en grillage qui permet d'éviter la pénétration de personnes sur la partie émergée du banc sableux à marée haute et une meilleure visibilité de la limite Est du périmètre de la ZPR à marée basse ;  
Fait par : Ports de Normandie. Le Département du Calvados est aussi intervenu ponctuellement sur la reprise de la clôture.
- 2019 et 2020 : réinstallation ou repositionnement d'une ou des bouées avec croix de Saint-André.  
Fait par : Ports de Normandie



Figure 1 : Bouée jaune, poteau et clôture

## Action 2 : Elaborer, mettre en place et diffuser des produits d'informations

### MESURES PREVUES

Dans le but de faire prendre conscience de l'intérêt de la ZPR pour la préservation des espèces d'oiseaux que le Banc des oiseaux accueille aux usagers, le plan de gestion prévoyait la mise en place de supports d'information implantés à des endroits cibles et leur diffusion auprès de structures en capacité de relayer l'information.

Le contenu des supports devait conduire à :

- Sensibiliser, informer sur le rôle fonctionnel du Banc sableux, l'intérêt qu'il représente ;
- Informer les utilisateurs du contenu de la réglementation et des raisons qui justifient cette zone réglementaire.

Les moyens pour y parvenir étaient de deux ordres :

1. Installation de panneaux d'information, élaboration et diffusion d'un flyer d'information « grand public » ;
2. Démarche de sensibilisation des structures nautiques.

### MESURES MISE EN ŒUVRE

Les mesures mises en œuvre depuis l'approbation du plan de gestion jusqu'au 31 décembre 2020

2016 :

- Implantation de 7 panneaux d'information aux abords de la ZPR, au niveau des accès et des aires de stationnement du site de l'estuaire de l'Orne ;

Fait par : Ports de Normandie

La maquette du panneau a été réalisée par le Conservatoire du littoral



- Élaboration et diffusion d'un flyer auprès des offices de tourisme de Merville-Franceville et de Ouistreham, des mairies (Merville-Franceville, Sallenelles, Amfreville, Ranville, Bénouville et Ouistreham) et de la Maison de la Nature et de l'estuaire ;

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

- Relais de l'information auprès du Comité départemental du tourisme (alimentation fiches randonnées nautiques), de la Ligue de Vol libre de Normandie, de sites internet (DREAL, CdL, etc.).

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral



Figure 3 : Flyer (première édition)

2017 :

- Élaboration et diffusion en 1000 exemplaires d'un second flyer auprès des structures nautiques évoluant sur le site de l'estuaire de l'Orne (Ligue de Vol libre, association OCEAN, Club Voile et Pagaie, Kite-R, Je-Kite, Clinque de la Planche, Normandie Jet, S.R.C.O, Club nautique de Merville-Franceville) ;

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

Impression prise en charge par Ports de Normandie



Figure 4 : Flyer (seconde édition) et lieux de diffusion

- Relais de l'information dans les bulletins municipaux, newsletters, sites internet et pages Facebook des communes de Merville-Franceville, Ouistreham, Amfreville et Bénouville ;

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

- Parution d'articles dans la presse locale et régionale.

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

2018 :

- Suivi de la fréquentation et enquête auprès des usagers et acteurs du territoire (mission service civique)  
Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

2020 :

- Installation de 5 panneaux complémentaires avec mention « accès interdit – zone de quiétude » pour matérialiser davantage la limite nord de la ZPR.  
Fait par : Conseil départemental du Calvados



Figure 5 : carte d'implantation des 5 panneaux complémentaires

## EVALUATION DES ACTIONS 1 ET 2

### INDICATEUR DU PdG : ENQUETE AUPRES DES USAGERS SUR LA PERTINENCE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Depuis la création de la ZPR du Banc des oiseaux en 2015 et la validation du plan de gestion de cette zone en 2016, la très grande majorité des actions prévues en matière de communication et de sensibilisation ont été mise en œuvre. Seule l'action qui avait pour but de sensibiliser les référents des structures nautiques à la notion de dérangement/perturbation des oiseaux n'a pas abouti pleinement. Prévue initialement la première année du plan de gestion, mais faute de candidature pour mener à bien cette action dans le cadre d'une mission en service civique, celle-ci n'a pu être programmée et engagée qu'en 2020. Malheureusement, la personne qui avait été sélectionnée pour mener à bien la mission en service civique a quitté précocement son poste pour un emploi de longue durée. Conformément à l'indicateur qui a été défini au plan de gestion, la pertinence des actions de communication est évaluée à partir de l'analyse des résultats de l'enquête qui a été exécutée en 2018 auprès des usagers, des associations ou des acteurs du nautisme. Sur la base d'un questionnaire préalablement établi, cette enquête a été conduite à trois temporalités distinctes, sur le temps d'une marée : 5 juin 2018 de 9h à 15h (basse fréquentation), 13 juillet 2018 de 11h à 18h (moyenne fréquentation) et le 27 août 2018 de 12h à 19h30 (haute fréquentation).

## Synthèse des résultats :

Au total, **139 personnes** ont été interrogées :

- 13 en basse fréquentation
- 62 en moyenne fréquentation
- 64 en haute fréquentation

Les personnes questionnées couvrent toutes les tranches d'âge. Plus de la moitié de ces personnes sont âgées de 18 à 45 ans et 31% des personnes (soit 43 personnes) sont âgées de plus de 45 ans. Les lieux d'habitation des personnes sont majoritairement situés dans le Calvados (55%, soit 77 personnes).

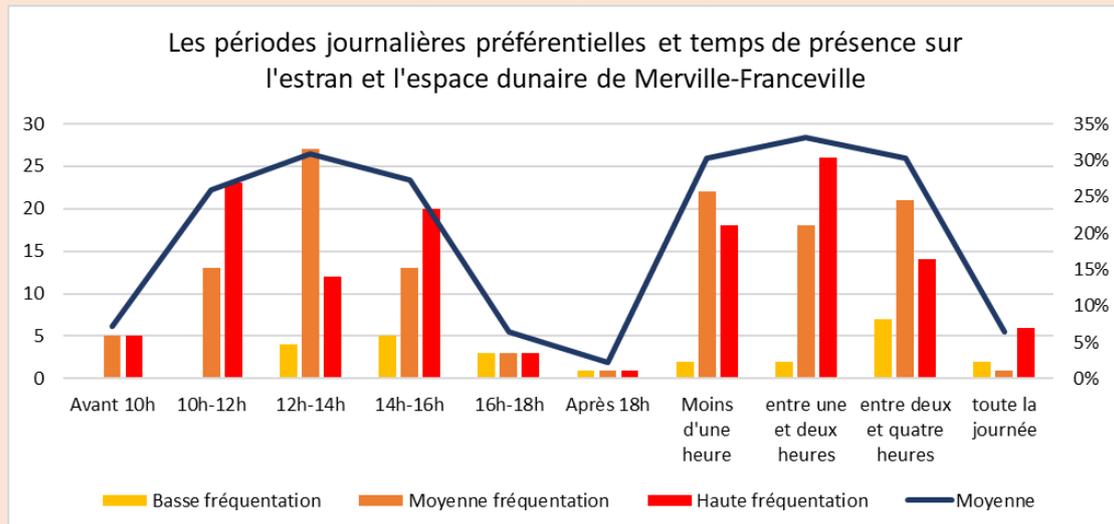


Figure 6 : graphique mettant en avant les périodes préférées et le temps de présence à proximité du Banc des oiseaux par les interrogés

En période de basse fréquentation, on observe que les personnes ne se déplacent sur le secteur du Banc des oiseaux qu'à partir de 12h00 et pour une durée comprise entre deux et quatre heures. En période de moyenne fréquentation, les personnes sont présentes majoritairement sur le site à l'heure du déjeuner et pour une durée allant de moins d'une heure (+ de 25 % des personnes) à quatre heures au maximum (+ de 25 % des personnes). En haute fréquentation, les personnes restent souvent plus de deux heures (+ de 30%) et sont présentes sur le site en fin de matinée ou début d'après-midi. On peut donc supposer que ces personnes viennent donc effectuer une activité sur le site. Ces informations présentent véritablement un intérêt dans la perspective où un travail d'enquête serait renouvelé ou dans l'hypothèse de la mise en place d'actions de sensibilisation des personnes par des contacts directs.

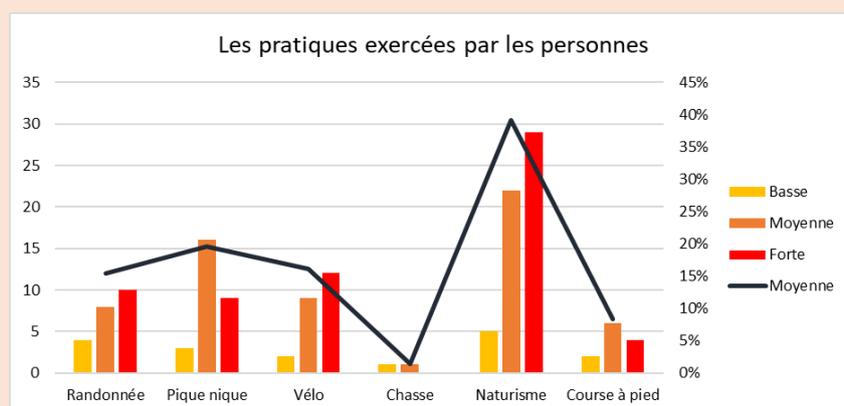


Figure 7: les pratiques exercées par les interrogés lors de leur déplacement sur le site

Pour ce qui concerne les pratiques exercées sur le site, on peut noter à la lecture du graphique qu'une grande part des interrogés s'y rendent pour le naturisme. Ensuite, les autres personnes viennent principalement pour la pratique de sports de nature tels que la course à pied, le vélo ou encore la randonnée.

Après ces éléments de caractérisation des périodes journalières, de la durée de présence et des pratiques exercées

sur le site, les personnes se prêtant à l'enquête ont été questionnées sur leur niveau connaissance du Banc de oiseaux, de la réglementation afférente et sur la pertinence des informations déployées.

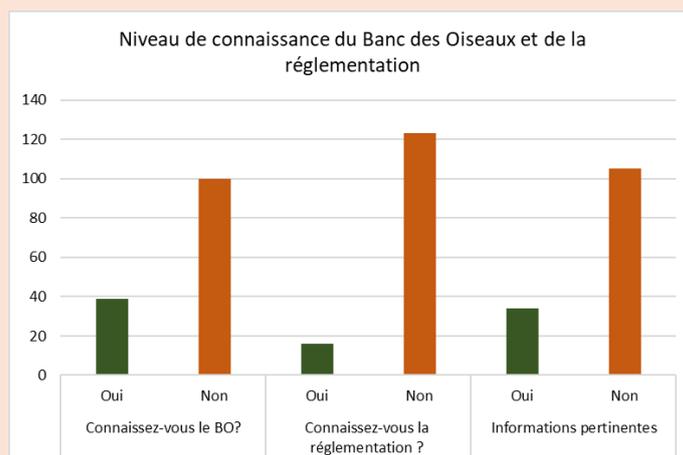


Figure 8 : niveau de connaissance du Banc des oiseaux et de la réglementation afférente

Suite au questionnement des usagers on peut voir que la majorité des personnes ne connaît pas spécifiquement le Banc des oiseaux, ou tout du moins sa dénomination, et plus encore la réglementation qui s'y applique. En effet, parmi la trentaine de personnes connaissant le Banc des oiseaux, seulement une quinzaine indique connaître la réglementation qui s'y applique. Ces résultats doivent nous interroger sur les moyens d'information qui ont été mis en place depuis la création de la ZPR du Banc des oiseaux. D'après certaines personnes, le nombre de panneaux d'informations implantés sur le site est insuffisant. Il faut souligner que certains panneaux ont été dégradés impliquant aujourd'hui de devoir envisager leur renouvellement. Les résultats de l'enquête mettent aussi en évidence la difficulté de lecture de la carte qui fait état du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux sur les dits panneaux. Cette difficulté de se représenter le périmètre de la ZPR entre le panneau et le terrain rejoint celle de la perception de la limite nord et sud de la ZPR à marée basse. Pour tenter de palier à cette difficulté, des panneaux complémentaires ont été implantés en limite nord. Ces résultats invitent donc à accroître l'information auprès des usagers et du public, à s'appuyer davantage sur les structures nautiques en place et à mobiliser d'autres canaux de communication et d'information comme le recours aux réseaux sociaux ou autres applications numériques qui peuvent être utilisées par le public et les pratiquants libres.



NATURA 2000

Z.P.S

ESTUAIRE DE L'ORNE

FR 2510059

## PLAN DE GESTION DU BANC DES OISEAUX

### LES ACTIONS NOUVELLES POUR LA PERIODE 2022-2026

#### VOLET COMMUNICATION / SENSIBILISATION

#### RESUME DE L'EVALUATION :

En synthèse, l'évaluation des actions réalisées en termes de communication et de sensibilisation met en avant les constats suivants :

- Une perception des limites de la ZPR du Banc des oiseaux encore difficilement appréhendables par les usagers, à marée basse en particulier ;
- Un faible niveau de connaissance de la réglementation inhérente à la ZPR du Banc des oiseaux ;
- Un nombre de panneaux d'information insuffisant et une difficulté à les maintenir parfois sur site ;
- Une difficulté à comprendre la carte qui figure sur les différents panneaux d'information qui ont pour but de situer géographiquement la ZPR du Banc des oiseaux et préciser l'interdiction d'accès ;
- Des moyens de communication et d'information à élargir.

Face à ces constats, et dans l'optique d'y apporter les réponses adaptées, **3 grandes actions** ont été déterminées et ont fait l'objet au préalable de discussions en réunions de groupes de travail (19 octobre 2021 et 22 novembre 2021). Ces 3 grandes actions se déclinent ensuite en sous-actions.

<b>Action 1 :</b>	<b>Renforcer la perceptibilité du périmètre de la ZPR et la réglementation existante</b>
<b>Sous-action 1 :</b>	<b>Renforcer le marquage et le dispositif de fixation des bouées jaunes avec Croix de Saint-André</b>

La limite nord de la zone de protection renforcée du Banc des oiseaux est délimitée par deux bouées jaunes avec une Croix de Saint-André. Ces deux bouées sont reliées à deux corps-morts. Sur la période du précédent plan de gestion, à quelques reprises, il a été constaté le décrochage des bouées et leur échouage au-delà des limites de la ZPR du Banc des oiseaux. Ce décrochage ayant pour conséquence de perdre toute lisibilité des limites exactes de la ZPR du Banc des oiseaux, tant à marée haute qu'à marée basse.

Pour pallier cet incident matériel, le système d'attache des bouées aux corps-morts devra être renforcé. Un point de soudure au niveau de la manille qui assure la solidarité entre la bouée et son corps-mort est à entrevoir.

Pour matérialiser la limite sud de la ZPR du Banc des oiseaux, en plus de deux espars qui contribuent à la délimitation réglementaire du chenal de navigation, un massif béton surmonté d'un poteau en bois avait été installé sur l'extrémité sud du Banc des oiseaux. Ce poteau est aujourd'hui submergé et enseveli, et il peut présenter de ce fait un risque avéré pour les usagers qui empruntent le chenal avec leur embarcation mais également pour toute personne accédant au banc de sable. Sa conformité avec la réglementation relative au balisage n'est donc plus acquise. Dès lors, à la demande des services des phares et balises, il est rendu nécessaire de mettre en conformité ce point de délimitation. La solution qui consisterait à le remplacer par une bouée jaune n'est pas à privilégier du fait de la force du courant dans ce secteur. Une solution qui a été émise en groupe de travail consisterait à remplacer ce poteau de délimitation par un mat équipé d'un panneau de signalisation/d'information rappelant l'interdiction de pénétrer dans ce périmètre.

L'enquête qui a été menée auprès des usagers mettait en évidence la difficulté pour certaines des personnes interrogées de percevoir aisément la limite nord de la ZPR du Banc des oiseaux à marée basse. Pour pallier cette difficulté, des panneaux complémentaires ont été implantés en limite nord. Dans le but de limiter cette difficulté de perception, le dispositif de panneauage mérite encore aujourd'hui d'être renforcé par l'inscription d'une mention sur les bouées jaunes avec une Croix de Saint-André (mention du type « limite de la ZPR – accès interdit »).



Figure 9 : Illustration système d'attache de la bouée



Figure 10 : Poteau de délimitation (point n°5 du balisage de la ZPR)



Figure 11 : exemple de marquage sur bouée de Croix de Saint-André

<b>Qui Avec Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ports de Normandie</li> <li>▪ CdL (SMLN), Service interrégional des phares et balises, DDTM</li> <li>▪ Renforcement du système d'attache des bouées Croix de Saint-André</li> <li>▪ Marquage des bouées</li> </ul>
<b>Coût estimatif Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en conformité du poteau de délimitation</li> <li>▪ A estimer</li> <li>▪ Ports de Normandie</li> </ul>

**Sous-action 2 : Renouveler et améliorer le contenu des panneaux informatifs implantés en 2016**

En 2016, sept panneaux ont été implantés sur différents points jugés stratégiques pour informer les usagers et le public de l'existence de la ZPR du Banc des oiseaux, de son périmètre et de l'interdiction d'y pénétrer. Ces panneaux ont fait l'objet de dégradations impliquant aujourd'hui d'envisager leur renouvellement afin de garantir le signalement de la ZPR. Pour répondre à la difficulté du public de se situer sur le fond de carte qui était utilisé sur les panneaux, une amélioration du contenu est à prévoir pour faciliter sa lecture et sa compréhension par les usagers, les pratiquants individuels et plus largement le public. Le fond de carte qui était utilisé sur les panneaux pourrait notamment être remplacé par une vue photographique du Banc des oiseaux dont l'angle de vue serait celui pris à chaque point d'implantation des panneaux. L'insertion d'un QR Code sur le panneau serait à prévoir afin de compléter l'information destinée au public. Les lieux d'implantation seront révisés pour tenir compte des accès privilégiés par les utilisateurs.

<b>Qui</b>	▪ Ports de Normandie
<b>Avec</b>	▪ CdL (SMLN), DDTM, DREAL et Département du Calvados
<b>Quoi</b>	▪ Renouvellement des 7 panneaux d'information
<b>Coût estimatif</b>	▪ 3 400 €
<b>Financement</b>	▪ Ports de Normandie

**Action 2 : Sensibiliser les usagers aux enjeux et à la réglementation du Banc des oiseaux****Sous-action 1 : Compléter le dispositif de panneaux d'information par la conception et l'installation de panneaux pédagogiques**

En référence aux orientations et aux mesures prévues au document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS de l'estuaire de l'Orne et du plan de gestion du banc des oiseaux, et suite au travail d'animation, il a été identifié le besoin d'informer et sensibiliser les pratiquants encadrés et non encadrés du secteur nautique et les usagers des enjeux écologiques et de la réglementation liée au site Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne. Pour répondre à ce besoin, et après de premiers échanges avec le Club Voile & Pagaie de Merville-Franceville et le CPIE Vallée de l'Orne autour du programme pêche à pied récréative, un contrat Natura 2000 marin a été monté avec pour bénéficiaire le CPIE Vallée de l'Orne avec pour objet la conception et la fabrication de deux panneaux :

- Un exemplaire destiné aux publics « à pied », implanté près du blockhaus situé au nord du grand parking du Port de Merville. Thème : cueillette et pêche à pied sur estran (salicorne, coques, moules...).

- Un exemplaire destiné à informer les usagers nautiques, implanté près du bâtiment ou de la cale du Club de Voile et Pagaie Franceville afin d'attirer les pratiquants avant leur mise à l'eau. Thèmes : oiseaux, mammifères marins, espèces végétales très caractéristiques...

Les premières orientations accordées vont vers une volonté de contenus percutants visuellement, sous la forme d'illustrations paysagère en vue cavalière et de saynètes de BD, avec peu de texte et un ton humoristique. Le propos étant de mettre davantage en avant le message principal plutôt que les connaissances techniques. Un prolongement de cette action pourrait s'envisager en rive gauche de l'Orne avec pour lieu d'accueil la centre d'activités nautiques de Ouistreham.

<b>Qui</b>	▪ CPIE Vallée l'Orne/Club de voile & Pagaie
<b>Avec</b>	▪ CdL(SMLN), GONm, GMN, Département du Calvados, DREAL, SDJES et DDTM
<b>Quoi</b>	▪ Conception et installation de 2 panneaux pédagogiques
<b>Coût</b>	▪ 6 815 €
<b>Financement</b>	▪ Etat (contrat Natura 2000 marin)

**Sous-action 2 : Elaborer un nouveau flyer et assurer sa diffusion**

En 2017, un flyer avait été élaboré et diffusé en 1000 exemplaires auprès des structures nautiques évoluant sur le site de l'estuaire de l'Orne (Ligue de Vol libre, association OCEAN, Club Voile et Pagaie, Kite-R, Je-Kite, Clinique de la Planche, Normandie Jet, S.R.C.O, Club nautique de Merville-Franceville). Des exemplaires du flyer ont également été distribués à la maison de la nature et de l'estuaire. Ce flyer avait pour objectif principal de rappeler le périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux, la réglementation afférente et la finalité de la mesure.

Dans sa forme, ce document a été reçu et perçu comme un document trop « institutionnel » par les structures nautiques et de ce fait peu accessible à tous. Sur le fond, l'intérêt de ce support demeure et présente toujours un intérêt mais, pour être plus accessible et qu'il atteigne davantage son objectif, son contenu mériterait d'être décliné en fonction de la nature des pratiques (ex : vous êtes pêcheur à pied, veuillez ...). Pour sa conception et la définition de son contenu, il pourrait être repris l'approche et les éléments figurant sur les panneaux pédagogiques élaborés par le CPIE Vallée de l'Orne.

<b>Qui</b>	▪ CdL (SMLN)
<b>Avec</b>	▪ DDTM, DREAL, Département du Calvados, structures nautiques, CPIE Vallée de l'Orne, SDJES
<b>Quoi</b>	▪ Elaboration et diffusion du nouveau flyer (1 <sup>er</sup> tirage : 1000 exemplaires)
<b>Coût estimatif</b>	▪ 2000 €
<b>Financement</b>	▪ Etat (contrat Natura 2000 marin)

**Sous-action 3 : Réfléchir à l'élaboration d'un livret pédagogique**

De par leurs activités, les structures nautiques de l'estuaire de l'Orne (Club Voile & Pagaie, Centre d'Activités Nautiques de Ouistreham, etc.) sont régulièrement amenées à organiser des activités pour notamment de jeunes publics et des solaires. Dans le but de les sensibiliser aux enjeux ornithologiques inhérents au Banc des oiseaux et de leur expliciter les raisons de son interdiction d'accès, ces structures ont exprimé leur intérêt à disposer d'un support du type « livret pédagogique » qu'elles pourraient facilement mobiliser.

De façon non exhaustive, des livrets pédagogiques sont déjà existants et disponibles à l'échelle de l'estuaire de l'Orne et au-delà. Il peut être cité le livret pédagogique qui a été réalisé par le CPIE Vallée de l'Orne dans le cadre de l'opération « Rivage Propre » ou celui réalisé par le GMN sur les mammifères marins de Normandie.

En première étape de la réflexion sur l'élaboration d'un livret pédagogique, il convient de dresser un inventaire des livrets pédagogiques utilisés à l'échelle du site de l'estuaire de l'Orne et des thématiques qu'ils abordent afin de déterminer, dans une seconde étape, la pertinence, le contenu et la cible du livret pédagogique multipartenaires qui pourrait englober les différents enjeux de biodiversité à l'échelle de la Baie de l'Orne.

<b>Qui</b>	▪ CdL(SMLN)
<b>Avec</b>	▪ CPIE Vallée de l'Orne, SDJES
<b>Quoi</b>	▪ Etablir un inventaire des livrets pédagogiques existants et juger de l'intérêt à disposer d'un tel outil
<b>Coût</b>	▪ Engager la démarche d'élaboration d'un livret pédagogique si intérêt confirmé
<b>Financement</b>	▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne ▪ Etat (crédits Natura 2000)

**Sous-action 4 : Entrevoir la mise en place d'une structure amovible (observatoire) en limite est de la ZPR du Banc du Oiseaux**

La limite est de la ZPR du Banc des oiseaux est aujourd'hui matérialisée par des balises, des bouées et une clôture fixe pour sa partie terrestre. A marée haute, cette limite est lisible ce qui n'est pas pleinement le cas à marée basse où des intrusions sont constatées malgré la présence d'un panneau en retrait. Afin de mieux identifier l'entrée de la ZPR du Banc des oiseaux et de limiter le risque d'intrusion, l'installation d'une structure amovible, du type observatoire, en appui à la clôture de délimitation, présenterait un intérêt certain selon les membres du comité de gestion de la ZPR. Cet équipement saisonnier permettrait en effet de mettre en avant la beauté du site et d'informer davantage tout à chacun des enjeux et de la réglementation du site. Véritable support d'information, il aurait vocation à sensibiliser les promeneurs qui circulent librement et à venir en appui aux actions de sensibilisation animées par les différentes structures en place sur le site (CPIE, GONm, Département du Calvados, nautisme).

Avant d'aboutir à sa réalisation, différents points méritent encore d'être approfondis : détermination des autorisations requises au regard de la domanialité et de la réglementation en matière d'urbanisme, mesurer l'incidence paysagère, détermination de la maîtrise d'ouvrage, définir le dimensionnement et les caractéristiques techniques de l'équipement, définir les contenus à faire apparaître, préciser les modalités de gestion de l'équipement pour son installation, son repli et son remisage, etc.

Aussi, la première phase de cette action sera d'éclaircir les différents points cités précédemment afin d'être en capacité, le cas échéant, de mettre en œuvre l'action.

<b>Qui</b>	▪ CdL(SMLN)
<b>Avec</b>	▪ Ports de Normandie, DREAL, DDTM et Département du Calvados
<b>Quoi</b>	▪ Etudier la faisabilité technique et juridique de l'opération
<b>Coût</b>	▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne
<b>Financement</b>	▪ Etat (crédits Natura 2000)

**Sous-action 5 : Sensibiliser les usagers en recourant aux outils numériques et au médium vidéo**

Différents outils digitaux sont développés pour parvenir à sensibiliser à l'environnement. Parmi ces outils, il convient d'en citer deux au regard de leurs cibles.

- 1. C-monspot** : C-monspot est un outil digital pour la sensibilisation à l'environnement en Bretagne. Il est mis à disposition par l'Office français de la biodiversité, à destination des amateurs de sports et loisirs de bord de mer avec un focus sur les phoques et les oiseaux marins.  
Depuis ce site internet, il est possible de retrouver les aires marines protégées, les secteurs à enjeux par le biais de cartographies dynamiques (nidification des oiseaux, mammifères marins), la réglementation existante par aire marine protégée, de connaître les espèces, de comprendre les facteurs de dérangement, d'agir en adoptant les bonnes pratiques, etc.  
L'extension de cet outil digital aux aires marines protégées et aux sites Natura 2000 littoraux de la Normandie est programmée par l'OFB. Dès son extension effective, une communication vers les usagers et les structures nautiques devra alors être entreprise pour plébisciter l'outil.  
Lien internet : [C-monspot - soyons sport, soyons nature](#)
- 2. Nav&Co** : Nav&Co est une application mobile qui a pour objectif d'être le nouveau compagnon de navigation ludique et pédagogique qui doit sensibiliser les navigateurs à l'importance des habitats marins et autres éléments de biodiversité qui se trouvent sous leur coque et leur indiquer la réglementation et bonnes pratiques pour les préserver. Cette application est disponible depuis juin 2020 pour la zone de navigation du Mont Saint Michel au Croisic. Plébiscité par les usagers l'extension à tout le littoral métropolitain est prévue pour 2023.  
Lien internet : [L'application mobile Nav&co | Life Marha \(life-marha.fr\)](#)

Une veille sur le développement et l'extension de ces applications est à assurer afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux inhérents à la ZPR du Banc des oiseaux et plus globalement de ceux de la ZPS de l'estuaire de l'Orne.

Outre ces outils digitaux, le médium vidéo est également un moyen de communication efficace pour sensibiliser les pratiquants autour du patrimoine naturel et des bonnes pratiques, ceci dans un but de favoriser une gestion intégrée et cohérente des activités de sports de nature sur les espaces naturels marins. Le projet N2Glisse peut être cité pour exemple. Il est né du constat de la croissance continue des sports de glisse sur les côtes sableuses du Languedoc-Roussillon.

Dans le cadre de ce projet, une vidéo a été réalisée avec en clé d'entrée le témoignage de pratiquants de sports de glisse comme vecteur de sensibilisation des autres acteurs et usagers nautiques. Lien internet : <https://www.dailymotion.com/video/x4vz82x>

La présentation de cette vidéo en groupe de travail a suscité l'intérêt des structures nautiques implantées sur le territoire des communes de Merville-Franceville et de Ouistreham car elle correspond à un vecteur de communication positive. Pour ces structures, la projection d'une vidéo semblable pourrait s'envisager au moment du briefing des pratiquants, sur leur site internet, à l'accueil et plus largement dans les offices de tourisme.

<b>Qui Avec Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CdL(SMLN)</li> <li>▪ Structures nautiques, SDJES, DREAL et DDTM</li> <li>▪ Veille sur le développement et l'extension de C-monspot et Nav&amp;Co pour une bonne intégration des informations se rapportant à la ZPR du Banc des oiseaux et plus largement à la ZPS de l'estuaire de l'Orne</li> <li>▪ Maîtrise d'ouvrage de la prestation visant à réaliser une vidéo de sensibilisation</li> </ul>
<b>Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne</li> <li>▪ 5000 € (vidéo)</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat (crédits Natura 2000 et contrat Natura 2000 marin)</li> </ul>

**Sous-action 6 : Se diriger vers la création d'un poste de médiateur, d'accompagnateur sur le terrain**

L'information et la sensibilisation du public et des usagers ne doit pas se concentrer uniquement sur la production et la mise en œuvre de différents supports : panneaux, flyers et outils numériques. La présence sur le terrain d'une personne physique et au contact du public et des usagers est aussi un moyen efficace pour assurer le relais de l'information et la sensibilisation. On peut citer l'exemple de la « brigade phoque » qui a été mise en place par le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour assurer le suivi et la protection des phoques. La présence régulière d'observateurs sur le site de l'estuaire de l'Orne permet également de communiquer avec les promeneurs et les utilisateurs de l'espace dans un objectif de sensibilisation. Si l'on s'appuie sur le bilan dressé par le GMN en 2020, la surveillance estivale (15 juin au 30 août) menée par les bénévoles a permis la sensibilisation de 1 198 personnes. A titre de comparaison, sur la même période, la Maison de la nature a comptabilisé 7 083 visiteurs.

Le besoin d'une personne physique sur le terrain et en période propice (printemps-été) a été unanimement reconnu par les différents acteurs lors du dernier comité de gestion de la ZPR du Banc des oiseaux du 06 juillet 2021 et en groupe de travail le 19 octobre 2021. Sa concrétisation permettrait en effet d'effectuer une communication active et de toucher les pratiquants individuels qui ne transitent pas forcément par les structures implantées sur le site et plus largement les utilisateurs de l'espace naturel.

Une première réunion de travail à laquelle participaient le club Voile et Pagaie, le Centre d'activités nautiques de Ouistreham, le CPIE Vallée de l'Orne, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports du Calvados et le Conservatoire du littoral a permis d'identifier des sources de financements, les conditions pour en

bénéficiaire, les bénéficiaires éligibles et les limites et les obligations inhérentes à ces financements pour les bénéficiaires. Cette première approche a permis de faire ressortir le besoin d'approfondir le contenu de la mission qui serait à confier. Pour y parvenir, il a été proposé de passer par une phase expérimentale avec l'organisation de journées de sensibilisation dédiées qui réuniraient différents acteurs : structures nautiques, GONm, CPIE, Département du Calvados, Conservatoire du littoral, etc. Cette proposition a également été partagée en groupe de travail élargi et il a été suggéré de compléter l'exercice de la mission de sensibilisation d'un volet scientifique qui porterait sur l'étude de l'interaction spatiale entre les activités et les oiseaux. Cet élargissement de la mission permettrait in fine de contribuer au processus d'évaluation de l'efficacité de la ZPR du Banc des oiseaux et de mobiliser possiblement d'autres sources de financements (crédits Natura 2000).

Dans le but de se diriger vers la création d'un poste de médiateur ou d'accompagnateur sur le terrain, l'action consistera donc dans un premier temps à mettre en œuvre la phase expérimentale avec ses deux composantes : sensibilisation des usagers et suivi scientifique. Ceci afin de définir précisément les missions du poste qui sera à créer. Pour la mise en œuvre de cette phase expérimentale, il est envisagé de recourir à une mission de stage universitaire de 6 mois qui viendrait en appui à l'animateur du site Natura 2000 de la ZPS de l'estuaire de l'Orne ou de l'association du GONm qui s'est également montrée intéressée par le portage.

<b>Qui Avec Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CdL(SMLN) / GONm</li> <li>▪ DREAL, DDTM, SDJES, Département du Calvados, CPIE Vallée de l'Orne et structures nautiques</li> <li>▪ Mise en œuvre de la phase expérimentale en terme de sensibilisation et de suivi scientifique – accueil et encadrement d'un stage universitaire d'une durée de 6 mois</li> </ul>
<b>Coût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 300 €</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat (crédits Natura 2000)</li> </ul>

**Action 3 : Faire reconnaître l'implication des structures nautiques dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion**

**Sous-action 1 : Faire adhérer les structures nautiques à la charte Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne**

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du document d'objectifs du site Natura 2000 « Estuaire de l'Orne » qui a été validé en décembre 2011 en comité de pilotage Natura 2000.

Son objectif est donc la conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaire et des espèces elles-mêmes présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats remarquables. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

La Charte Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel du site de l'estuaire de l'Orne en adhérant aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques.

Il existe différents types d'engagements :

- généraux (pour l'ensemble du site)
- par type de milieu (permettant, en contre-partie de l'engagement du signataire, une exonération de la Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) ;

- 
- par type d'activité (permettant, en contre-partie de l'engagement du signataire, d'être dispensé d'évaluations d'incidences).

Les engagements spécifiques à une activité sont destinés à dispenser les signataires d'évaluation d'incidences Natura 2000. Ces engagements définissent, par type d'activité, les conditions dans lesquelles l'activité ou le projet habituellement soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ne porteront pas atteinte de manière significative aux sites Natura 2000. Cette exonération ne dispense cependant pas des formalités administratives auxquelles le projet est soumis (demande d'autorisation, dépôt de déclaration).

Pendant cette nouvelle période du plan de gestion (2022-2026), il s'agira pour l'animateur du site Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne d'animer une démarche spécifique visant à faire adhérer les structures nautiques locales aux engagements et recommandations fixées actuellement dans la charte Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne. Au préalable, une actualisation du contenu de la charte devra être opérée pour être en phase avec les enjeux actuels.

<b>Qui</b>	▪ CdL(SMLN)
<b>Avec</b>	▪ DREAL, DDTM, SDJEN et structures nautiques
<b>Quoi</b>	▪ Actualisation du contenu de la charte Natura de l'estuaire de l'Orne et animation d'une démarche d'adhésion auprès des structures nautiques locales
<b>Coût</b>	▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne
<b>Financement</b>	▪ Etat (crédits Natura 2000)



NATURA 2000

Z.P.S

ESTUAIRE DE L'ORNE

FR 2510059

## EVALUATION DU PLAN DE GESTION DU BANC DES OISEAUX VOLETS SUIVIS ET SURVEILLANCE PREVUS ET REALISES SUR LA PERIODE 2016-2021

### VOLETS SUIVIS & SURVEILLANCE

Le plan de gestion du Banc des oiseaux approuvé le 7 septembre 2016 identifie différents suivis et moyens de surveillance afin d'être en capacité d'évaluer les effets de la création de la Zone de Protection Renforcée (ZPR) du Banc des oiseaux sur la quiétude des oiseaux et d'adapter celle-ci, le cas échéant, à l'échéance du plan de gestion.

Ces suivis étaient les suivants :

- Suivis ornithologiques
- Suivi de la fréquentation
- Suivi géomorphologique
- Suivi de la végétation

Pour ce qui concerne la surveillance, celle-ci est effectuée par les services en charge de la police de l'environnement (OFB, DDTM).

#### Action 1 : Suivis ornithologiques

#### MESURES PREVUES

Dans l'objectif de mesurer l'efficacité de la ZPR en faveur de la quiétude des oiseaux, il était convenu d'évaluer à terme :

- les tendances d'évolution des populations d'oiseaux qui fréquentent le Banc des oiseaux ;
- la capacité du Banc des oiseaux à favoriser la reproduction des oiseaux nicheurs, en particulier du Gravelot à collier interrompu en dehors de tout dérangement humain ;
- la pertinence du périmètre de la Z.P.R face aux activités qui peuvent se pratiquer à sa périphérie et aux effets



## EVALUATION

### INDICATEURS DU PDG : ÉVOLUTION SPATIO-TEMPORELLE DES EFFECTIFS D'OISEAUX FREQUENTANT LE BANC DES OISEAUX

Le graphique ci-dessous met évidence l'évolution de la proportion d'oiseaux sur le Banc des oiseaux entre août 2013 et août 2020, soit sur une période de sept années. Celle-ci a fortement évolué entre 2013 et 2020 puisque l'on passe d'une occupation autour de 13 % à plus de 40 % des oiseaux recensés en 2020 sur l'estuaire de l'Orne. Cette augmentation significative souligne une nouvelle fois l'importance de la ZPR dans la vie des oiseaux, d'autant que sa surface ne représente que 1,4 % de la surface de la Zone de Protection Spéciale. En plus des conditions de tranquillité que réunit le Banc des oiseaux, il est noté qu'une cohorte d'espèces d'oiseaux privilégiée désormais la ZPR. C'est notamment le cas des huitriers-pies puisque la ZPR accueille 100 % des effectifs recensés sur l'estuaire de l'Orne, ce qui en fait le 8<sup>ème</sup> site français suivant les résultats de l'enquête Wetlands de 2020. Outre l'Huitrier-pie, la ZPR recense 70 % des effectifs de Grand Cormoran, 50 % des laridés et 50 % des bécasseaux du site. Par les quelques chiffres présentés ici, il est possible d'avancer les effets positifs de la création de la ZPR du Banc des oiseaux tant au niveau de la croissance des effectifs d'oiseaux qui la fréquentent que du rôle qu'elle joue dans la fidélisation de quelques espèces. La ZPR joue un rôle plus important à marée haut au vu des effectifs d'oiseaux qu'elle accueille et dans son rôle de reposoir.

#### Proportion d'oiseaux sur le Banc des Oiseaux

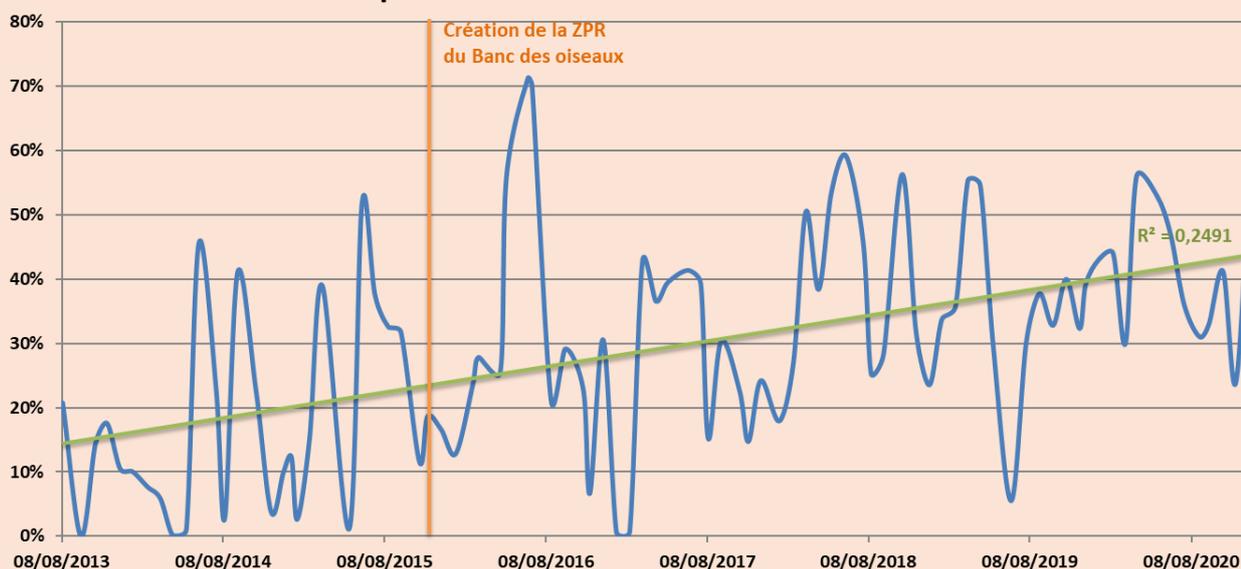


Figure 14 : Evolution de la proportion d'oiseaux sur le Banc des oiseaux entre 2013 et 2020 (source : GONm)

### INDICATEURS DU PDG : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPLES ET DE LA REPARTITION DES ESPECES D'OISEAUX NICHEURS ET DE SUCCES DE REPRODUCTION

La capacité du Banc des oiseaux à favoriser la reproduction des oiseaux nicheurs est évaluée en comptabilisant le nombre de couples par espèce d'oiseaux et le succès de reproduction. Les suivis effectués par le GONm démontrent que seule l'espèce Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) niche sur la ZPR du Banc des Oiseaux

Le graphique ci-dessous met en avant l'effet bénéfique de la ZPR sur la reproduction du Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*). On peut effectivement noter que le pourcentage de nids à l'éclosion sur la ZPR ne cesse de progresser depuis 2018 pour atteindre un taux de succès à plus de 70 %. Ce chiffre est nettement supérieur à ceux des autres sites de reproduction identifiés à l'échelle de l'Estuaire de l'Orne, du Calvados et de la Région Normandie.

## Succès des nids à l'éclosion



Figure 15 : Succès de nids de Gravelot à collier interrompu à l'éclosion (Source : GONm)

## Nombre de poussin par nid



Figure 16 : Nombre de poussins de Gravelot à collier interrompu par nid (Source : GONm)

Comme pour le pourcentage de nids à l'éclosion, la ZPR du Banc des oiseaux influe positivement le nombre de poussin par nid. Depuis 2018, le nombre de poussin par nids croît en effet fortement pour atteindre une moyenne d'un peu plus de 1,2 poussins par nid. En comparaison, ce nombre de poussin par nid n'est que de 0,6 à l'échelle de l'estuaire de l'Orne, 0,9 pour le département du Calvados et 0,7 environ à l'échelle de la Normandie.

A la lumière de ces chiffres, la ZPR du Banc des oiseaux réunit aujourd'hui les conditions optimales, notamment en terme de quiétude, pour favoriser la reproduction du Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), seule espèce nicheuse recensée. Cette évolution favorable depuis 2018 semble aussi démontrer la pertinence et la portée des moyens consacrés à l'information du public et des usagers et ceux déployés pour assurer la surveillance de cette portion du territoire de l'estuaire de l'Orne.



Figure 17 : Photographie de 2 poussins de Gravelot à collier interrompu (source : GONm)

## INDICATEUR DU PdG : NOMBRE DE CAS DE DERANGEMENT DES OISEAUX RECENSES AVEC IDENTIFICATION DE LA SOURCE DE DERANGEMENT

Si l'on se réfère au dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature (*Patrick Triplet, 6<sup>ème</sup> édition - 2020*) les dérangements sont : « *la cause et la conséquence de changements de comportement, de distribution et d'abondance des populations animales. Ils sont provoqués par une présence à une distance trop faible d'un être humain ou d'un animal, ce qui provoque une réaction d'évitement ou de fuite d'un individu ou d'un groupe d'individus, dans le but de réduire ou de supprimer tout risque de mortalité* ».

Deux constats de dérangement ont été formellement observés par le GONm lors des comptages mensuels (92 sorties protocolées) que l'association a réalisés entre 2016 et 2020. Le premier est daté du 16 février 2017 et il est imputé à la présence de 2 kitesurfs. Le second est imputable au survol de la ZPR du Banc des oiseaux par un hélicoptère de l'armée le 6 juin 2017. Dans ces deux situations, les oiseaux ont été dérangés et ont quitté le Banc des oiseaux.

Ce faible nombre de constatations de dérangement est aussi à mettre en rapport avec le fait que les comptages mensuels s'organisent les matinées et en semaine. Des dérangements ont donc pu se produire en dehors de ces périodes.

Il convient d'ajouter à ces deux constats les observations des gardes du littoral du département du Calvados pendant leurs tournées de surveillance de la ZPR. Ces tournées ont été organisées à marée haute et à chaque trimestre de l'année 2020. Ainsi, lors de ces tournées, ils n'ont constaté aucun rassemblement d'oiseaux sur le Banc des oiseaux lorsqu'une pratique de voile (kite, planche à voile, etc.) était exercée en limite du périmètre de la ZPR. Cette absence d'oiseaux sur le banc n'a pas été observée lorsque des kayakistes étaient présents en limite du périmètre de la ZPR.



Figure 18 : Photographies illustrant la fuite d'un grand nombre d'oiseaux et la source de dérangement (source : GONm)

## INDICATEUR DU PdG : NOMBRE DE CAPTURES ET DE JOURS DE PIEGEAGE

En 2017, entre le 15 mai et le 6 juin, 11 jours ont été consacrés par le GONm au piégeage avec pour bilan la capture de 4 Corneilles noires (*Corvus corone*) et 1 Pie bavarde (*Pica pica*). Malgré l'organisation de 7 jours de piégeage entre le 10 avril et le 4 juin, aucune capture n'a été enregistrée l'année 2018. Pour les années 2019 et 2020, aucune opération de piégeage n'a été diligentée.



Figure 19 : Image de cage piège (source : GONm)

**Action 2 : Suivi de la fréquentation**

**MESURES PREVUES**

Dans le but de s'assurer du respect des limites de la ZPR par les personnes qui fréquentent le site, mais également de mieux cerner les interactions spatiales oiseaux/activités, l'organisation de journées de suivi de la fréquentation étaient prévues au plan de gestion. Concrètement l'action prévoyait de bénéficier d'instantanés de la fréquentation au moment des grandes marées (coeff > 95), sur un cycle et ne considérant que celles qui s'échelonnent chaque année d'avril à août inclus.

L'obtention de ces instantanés sur un cycle de marée devait permettre d'avoir des informations relativement précises sur :

- l'utilisation du haut de plage, estran, vasière et milieu marin par les activités humaines à certains moments clés ;
- le respect ou non de la réglementation relative à la zone de protection renforcée ;
- la portée des messages d'information développés sur les différents supports.

**MESURES MISE EN ŒUVRE**

L'action a été mise en œuvre sur l'année 2018. Initialement prévue en 2016, elle a été exécutée dans le cadre d'une mission de service civique et en adaptant la méthode initialement prévue. Elle s'est ainsi déroulée suivant les modalités suivantes :

**Quand :**

- Basse fréquentation : 23 mai 2018 (coefficient 56)
- Moyenne fréquentation : 16 juin 2018 (coefficient 100)
- Haute fréquentation : 16 juillet 2018 (coefficient 101)
- Haute fréquentation : 13 août 2018 (coefficient 109)

**Comment**

- Mobilisation d'observateurs
- Relevé du nombre de véhicules (VL/2 roues/poids lourds) sur aires de stationnement
- Relevé du nombre d'entrées selon le lieu d'accès et le moyen de locomotion

**Qui**

- CdL : organisation des journées, analyse et restitution des instantanés
- Département du Calvados / DDTM

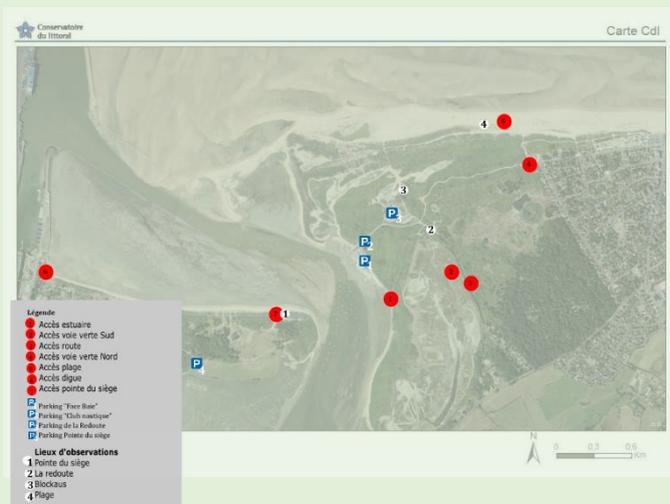


Figure 20 : situation des accès, des stationnements et postes d'observations pour le comptage

La synthèse des résultats est présentée ci-après :

### 1. Les accès au site

Les journées de comptage ont permis de comptabiliser le nombre de personnes entrant sur le site par différents endroits et d'indiquer leur moyen de locomotion ainsi que leur lieu d'accès. Cependant, tous les accès n'ont pas pu être tous observés pour chaque type de fréquentation, faute d'observateurs suffisants. Néanmoins, il peut en être dégagé les résultats synthétiques suivants :

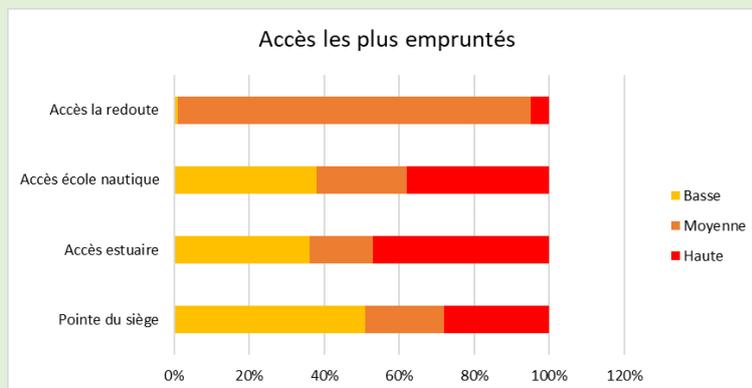


Figure 6: comparaison de la périodicité d'utilisation des accès les plus empruntés

Ce diagramme révèle que les accès sont plus ou moins empruntés selon la période. En effet, en basse fréquentation l'accès par la Redoute de Merville est très peu fréquenté alors qu'en saison de fréquentation moyenne (16 juin 2018) le nombre de personnes à s'engager par cet accès s'accroît considérablement. Concernant la haute fréquentation, tous les accès sont utilisés mais l'accès par la Redoute enregistre une fréquentation mineure.

L'accès par le club nautique est privilégié en période de basse et de haute fréquentation. En période de basse fréquentation, il ressort que cet accès est surtout utilisé par le plus grand nombre à marée basse. A contrario, en période de haute fréquentation, son emprunt augmente à marée haute. Un lien est très certainement à opérer avec les activités proposées par les structures qui occupent le club nautique.

En ce qui concerne l'accès par l'estuaire, qui permet de circuler de part et d'autre de l'Orne depuis l'amont du Gros Banc et de la Pointe du Siège vers l'aval du fleuve, sa fréquentation est la moins élevée en période de moyenne fréquentation et lorsque la marée se rapproche de la pleine mer. A contrario, il est utilisé par le plus grand nombre en période de forte fréquentation.

L'accès par la Pointe du Siège est quant à lui le plus emprunté en période de basse fréquentation. Ceci peut s'expliquer par le fait d'une fréquentation du secteur de la Pointe du Siège essentiellement par des personnes locales avec une habitude de déplacement (promenades, etc.).

Si l'on compare désormais le niveau de fréquentation de différents accès le plus proche du Banc des oiseaux, on observe que le plus grand nombre de personnes emprunte l'accès vers le club nautique et cela quelle que soit la saison.

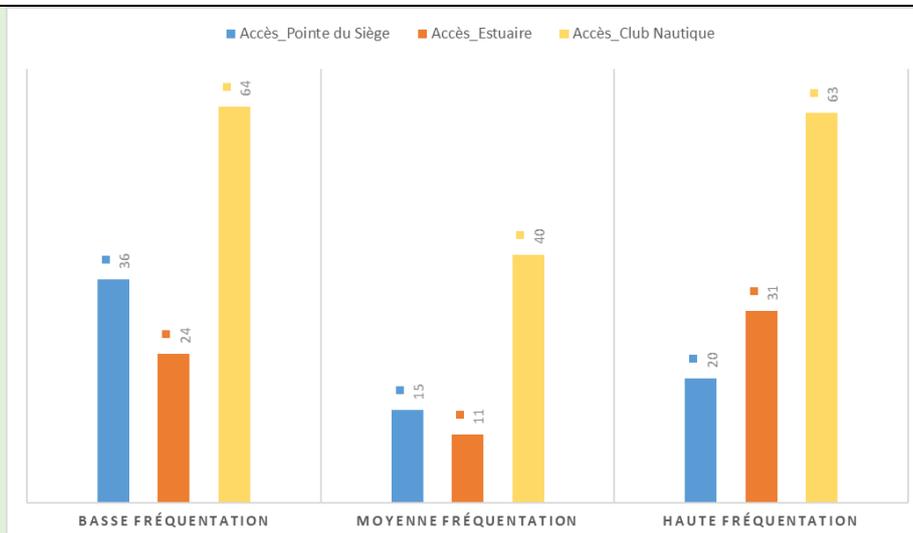


Figure 22 : comparaison du niveau de fréquentation de différents accès en fonction de la saison

Ces résultats présentent un intérêt car ils permettent de cibler les lieux depuis ou vers lesquels il pourrait être pertinent d'appuyer et de développer les moyens consacrés à la communication et à l'information sur les enjeux du Banc des oiseaux.

## 2. Les moyens de locomotion

Le seul accès permettant de se rendre en véhicule motorisé sur le secteur des dunes de Merville et du Banc des oiseaux s'effectue depuis la route départementale 514 et le chemin de la Baie. Tous les autres accès sont donc dédiés aux modes de déplacements doux (vélo, randonnée...). La majorité des personnes accède au secteur concerné en voiture (comptage de 2017 sur le chemin de la Baie : 606 VL/J en moyenne avec un maximum de 933 VL). Les autres accès sont majoritairement empruntés par des randonneurs ou des cyclistes.

## 3. Les aires de stationnement

Trois aires de stationnement ouvertes au public sont recensées au plus proche du Banc des oiseaux :

1. L'aire de stationnement de la Redoute (Merville-Franceville)
2. Le parking situé à l'entrée du club nautique (Merville-Franceville)
3. Le parking de la Pointe du Siège (Ouistreham)

Leur capacité d'accueil diffère les unes des autres. Le tableau ci-dessous indique le seuil de saturation de chaque aire de stationnement. Ce seuil de saturation correspond au nombre maximal de véhicules en capacité de se stationner sans engendrer du stationnement sauvage et anarchique.

Parking de la redoute	170 (100 pendant la période de comptage*)
Parking de la Baie	15
Parking de la pointe du siège	42

\* la capacité de stationnement a été réduite en raison de la fermeture de l'un des casiers.

Les comptages effectués sur les parkings ont permis de mettre en exergue une très forte utilisation de l'aire de stationnement de la Redoute. Par exemple, le 19 juillet 2018, 80 voitures se sont stationnées sur l'aire de la Redoute (taux d'occupation 80 %) contre 15 sur la Pointe du siège (taux d'occupation 36%). En raison de la réduction de la capacité de stationnement de l'aire de stationnement de la Redoute, il a été fait le constat en période de forte fréquentation d'une saturation ayant pour conséquence du stationnement sauvage et gênant (stationnement de véhicules le long du chemin de la Baie).

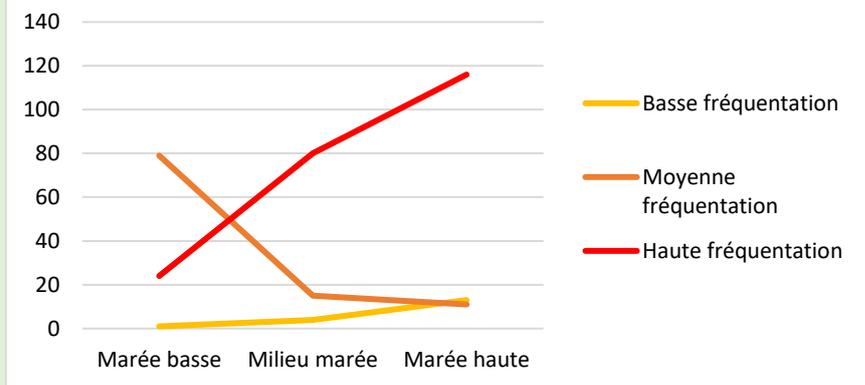


Figure 23 : fréquentation de l'aire de stationnement de la Redoute

Ces chiffres confirment encore aujourd'hui le positionnement de l'aire de stationnement comme point principal de départ des flux de circulation piétonne vers l'espace dunaire et le haut de plage et pour y exercer certaines activités déjà identifiés (naturisme, sports de nature, etc.). Comme pour les accès les plus fréquentés, l'intensité de la fréquentation actuelle de l'aire de stationnement de la Redoute nous encourage à poursuivre les efforts de communication et d'information depuis ce lieu.

Fait par : Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral

En plus de cette action, et dans le cadre d'une étude test visant à caractériser et à localiser les principales zones d'alimentation intertidales des limicoles et les activités humaines sur l'estran à marée descendante et en période hivernale, une cartographie a été produite en 2020. Elle met en évidence le nombre de limicoles contactés en alimentation et le nombre d'activités humaines (pêche, chasse, promenade et nautisme) contactées au niveau de l'embouchure l'Orne. Pour la période considérée, cette cartographie révèle donc l'interaction spatiale qu'il peut être observée entre les zones occupées par les oiseaux pour leur alimentation et celles occupées par les différentes les catégories d'usagers déterminées. Ainsi, il est possible d'observer le dégagement de deux secteurs particulièrement utilisés par un grand nombre de limicoles (entre 450 et 600 oiseaux) pour leur alimentation. Le premier à proximité immédiate et à l'est de la ZPR. Le second contigu au terre-plein qui doit accueillir la base de maintenance des éoliennes en mer. Pour le secteur d'alimentation situé le plus proche de la ZPR, la carte met également en évidence la faible présence d'activités humaines sur ce même secteur et nous pouvons donc supposer une faible interaction.

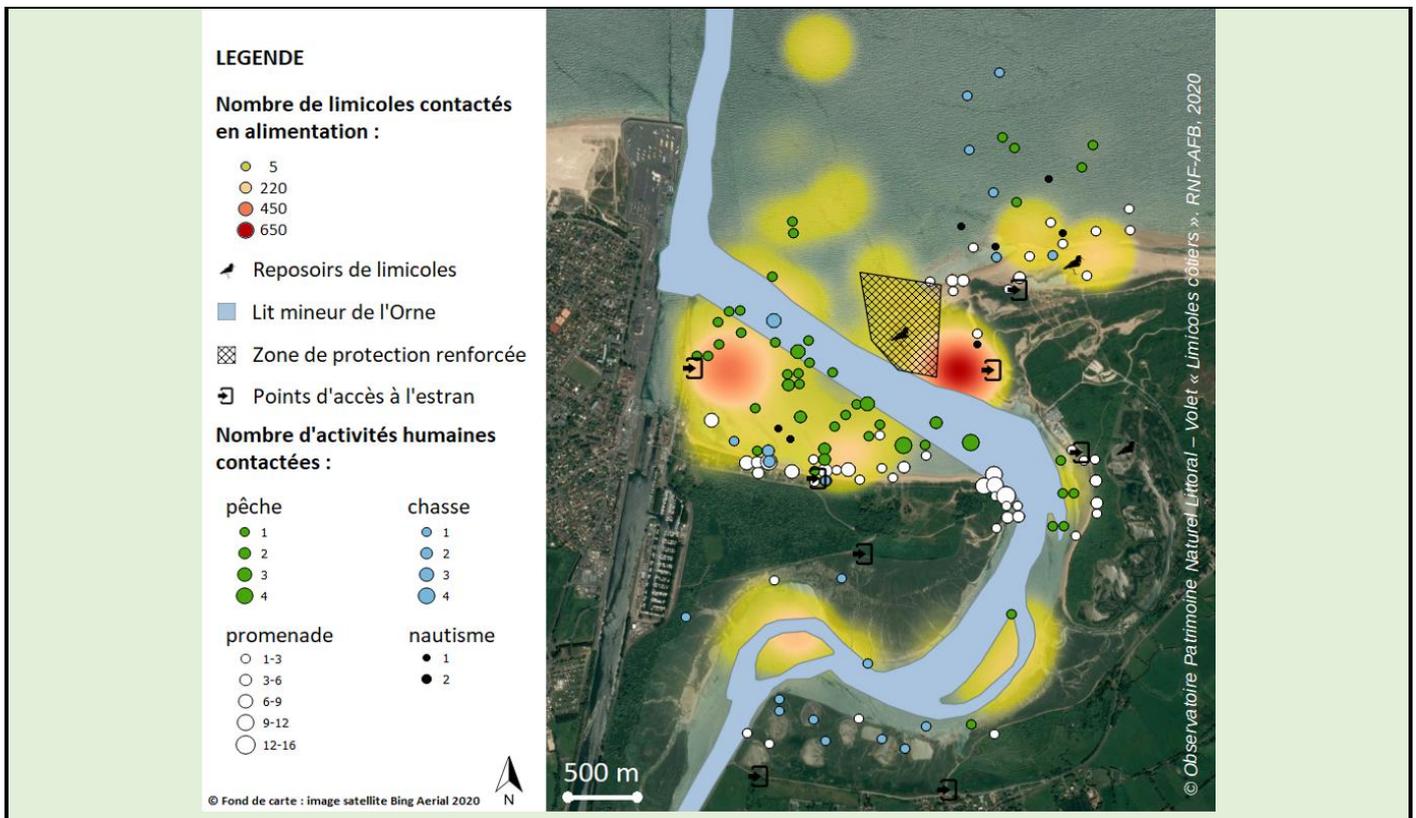


Figure 24 : cartographie des principales zones d'alimentation intertidales des limicoles et les activités humaines au niveau de l'embouchure de l'Orne (source : OPNL)

L'information collectée par cette étude et, en toute hypothèse, celle obtenue lors d'une nouvelle campagne d'observations, pourrait être intéressante à mobiliser pour alimenter la réflexion relative à une action nouvelle du futur plan de gestion qui porterait sur l'évolution du périmètre de la ZPR.

Fait par : GONm et OPNL

## EVALUATION

### INDICATEUR DU PDG : AUCUN INDICATEUR DETERMINE

Les résultats du suivi de la fréquentation qui a été mené en 2018 nous invitent à reconduire l'action pour mesurer l'évolution de celle-ci dans le temps et ainsi prévoir les adaptations nécessaires aux mesures de communication, d'informations et de surveillance qui seront déployées.

Une adaptation du protocole est à prévoir afin, d'une part, de le dimensionner aux moyens humains réellement mobilisables pour couvrir les différents poste d'observation et, d'autre part, pour appréhender les sources de dérangement des oiseaux.

Dans l'évolution du protocole consacré au suivi de la fréquentation, il sera aussi essentiel de tenir compte des projets qui sont engagés ou réalisés aujourd'hui : ouverture du nouveau centre d'activités nautiques de Ouistreham, projet de recomposition de spatiale des stationnements du Conservatoire du littoral associé à la démarche d'attractivité de la Baie de l'Orne portée par le Département du Calvados, et le projet d'extension du club nautique de Merville-Franceville.

**Action 3: Surveillance****MESURE PREVUE**

Dans le but de s'assurer du respect des mesures réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral de création de la ZPR du Banc des oiseaux, la surveillance de cet espace devait s'effectuer en relation étroite avec les services de l'OFB (ex ONCFS) et de la DDTM notamment sur la Réserve de chasse et de faune sauvage de l'estuaire de l'Orne.

**MESURE MISE EN ŒUVRE**

La DDTM du Calvados s'est chargée de la mise en œuvre du plan de surveillance de la ZPR et elle a constitué dès 2016 un groupe de travail « Élaboration du plan de surveillance de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'estuaire de l'Orne » dont la composition et l'objet sont précisés ci-après :

- membres : DDTM, DREAL, ONCFS, FDC 14, Conservatoire du littoral, Département, GONm
- objet : définition du cadre de la surveillance de la ZPR
- fréquence de réunion : réunion annuelle de suivi du plan de surveillance

Sur la période du plan de gestion, le groupe de travail s'est réuni 3 fois. La première fois en 2016 pour définir le cadre de la surveillance pour une mise en œuvre en 2017 (rôle de chacun, contrôles pédagogiques la 1ère année, etc.), les périodes de vigilance (mois d'avril au mois de juin / mois de septembre et octobre). La seconde et la troisième fois pour une présentation du bilan annuel des contrôles.

Fait par : DDTM du Calvados

**EVALUATION****INDICATEUR DU PdG : NOMBRE DE CONSTATIONS RELEVÉES ET DE PROCES-VERBAUX DRESSÉS PAR LES AGENTS COMPÉTENTS**

La surveillance de la ZPR du banc a été véritablement opérationnelle en 2017 avec la pratique de 35 contrôles (ONCFS, DDTM, Département, ONCFS-DREAL, DDTM-DREAL) dont 25 (71%) caractérisés par une infraction à la réglementation fixée à l'arrêté de création de la ZPR. Sur ces 25 constats d'infraction, seule une a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal d'infraction pour circulation d'engins motorisés à l'intérieur du périmètre le ZPR. Il a été réservé une suite pédagogique aux 24 autres constats. La majorité des contrevenants (50%) relevait de la catégorie des « Kitesurfeur », puis, par ordre décroissant, des piétons (29%), des pêcheurs à pied (9%), kayakiste (6%), véliplanchiste (3%) et bateau (3%). Pour la première année de mise en œuvre du plan de surveillance, la volonté affichée des services de police a été de faire acte de pédagogie et de sensibiliser les contrevenants à la réglementation fixée par l'arrêté de création de la ZPR du Banc des oiseaux.

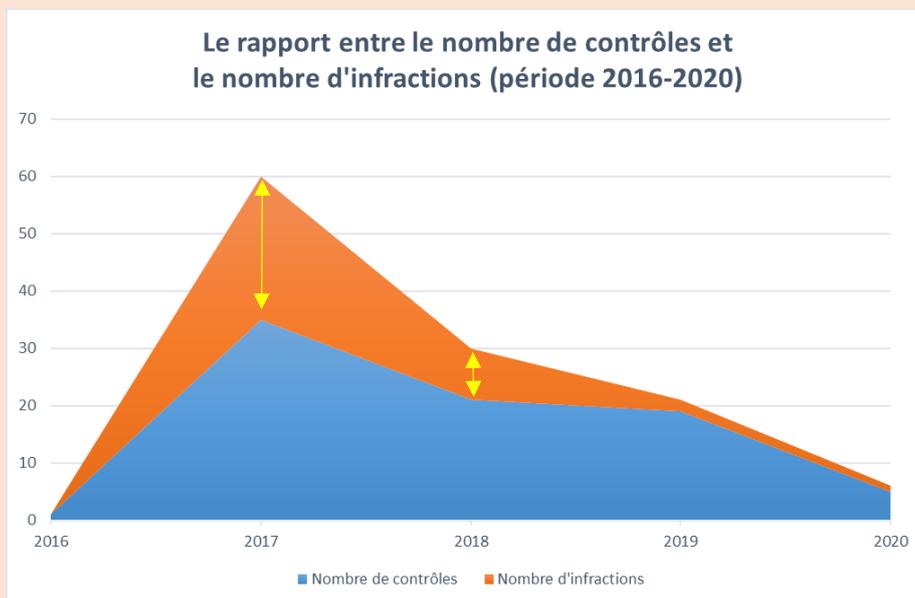
En 2018, 21 contrôles ont été menés par les services de police de l'environnement. 9 ont donné lieu à des constats d'infractions, soit 43 % du nombre de contrôles. Chacune de ces infractions a été poursuivie par la procédure de l'amende forfaitaire.

En 2019, le nombre de contrôles s'est porté à 19 pour 2 constats d'infractions (11%). Comme pour l'année 2018, la procédure de l'amende forfaitaire a été diligentée comme moyen de sanction des contrevenants.

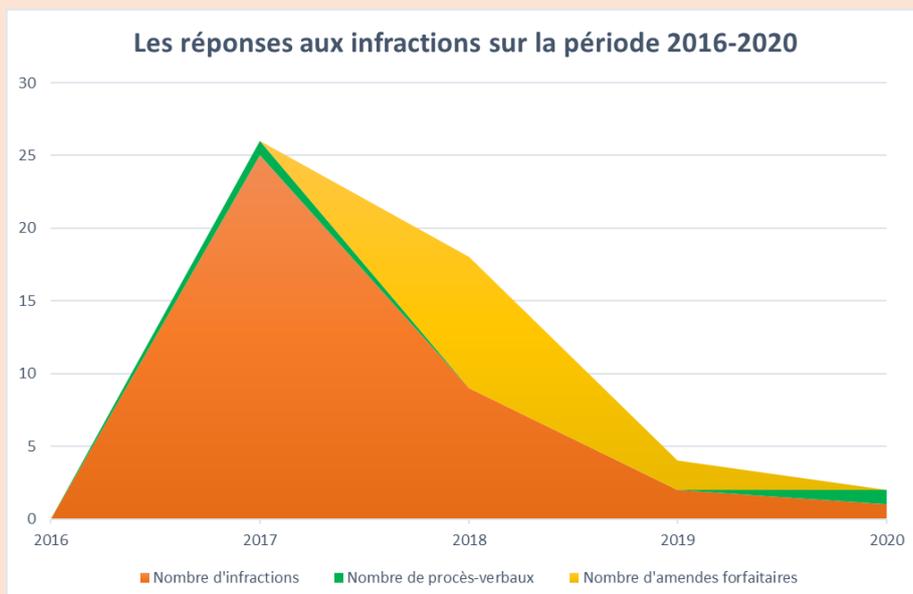
En 2020, le nombre de contrôles exercé par la DDTM s'est porté à 5 pour 1 constat d'infraction (20%). L'infraction relevée a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal. Le nombre de contrôles exercé par la DDTM est à mettre en relation avec les mesures prises par les autorités dans le cadre de la lutte contre la COVID19 qui ont restreint l'accès aux plages, aux espaces naturels sensibles, la poursuite d'activités de différentes natures et en même temps rendu plus difficile la mobilisation des agents en charge du contrôle. A ces opérations de contrôles menées par la DDTM, il faut mentionner la mobilisation des agents du Département du Calvados et de l'OFB dans la surveillance du site.

Outre ces actions de surveillance, le 27 juillet 2020, il a été organisé par l'OFB une opération de sensibilisation « Été

de la biodiversité » visant à sensibiliser le public sur les enjeux liés au Banc des oiseaux. Comme il est essentiel de rappeler la démarche de prévenance, la DDTM a adressé un courrier aux représentants des structures nautiques pour rappeler la réglementation inhérente à la ZPR. S'en est suivi un contrôle renforcé sur la saison estivale 2021 qui n'a pas donné lieu à des constats d'infraction.



Le graphique ci-dessus met en évidence l'effet positif des contrôles et des moyens d'informations et de communication qui ont été mis en oeuvre en 2017 et 2018. En effet, malgré une diminution du nombre de contrôle entre 2017 et 2020, on observe une diminution du rapport entre le nombre de contrôle et le nombre d'infractions sur la même période à hauteur de 61 %.



La baisse du nombre d'infractions depuis l'année 2017 est suivie en parallèle d'une réponse différenciée dans la procédure qui doit aboutir à une sanction suivant l'infraction constatée. L'année 2018 est effectivement marquée par l'application de l'amende forfaitaire comme moyen privilégié de sanction aux infractions constatées. Il semble que le recours à ce moyen de sanction contribue également à l'inflexion du nombre d'infractions, notamment du fait du caractère immédiat de la sanction pour le contrevenant. Il est à noter que deux infractions (2017 et 2020) ont été

suivies pour chacune d'elle de la rédaction d'un procès-verbal.

#### Action 4: Suivi géomorphologique

##### MESURES PREVUES

La morphologie du Banc des oiseaux évolue dans le temps en fonction de la dynamique sédimentaire. L'évolution annuelle de la morphologie du Banc des oiseaux peut donc à terme remettre en question la pertinence du périmètre de la ZPR. Dans le but de s'assurer de cette pertinence dans le temps, un suivi géomorphologie annuel était prévu en reproduisant la méthode utilisée lors du relevé du Banc des Oiseaux du 6 janvier 2015 par G.P.S : relevé à l'étape de la haute mer pour un coefficient de 85.



En complément du suivi géomorphologique, le plan de gestion prévoyait un suivi de l'évolution des types de végétation du Banc des Oiseaux car la végétation constitue à la fois un témoin de la dynamique sédimentaire en même temps qu'un élément favorisant la stabilisation ou l'accroissement potentielle du Banc des Oiseaux sur le moyen terme. Elle peut également avoir une influence sur la fréquentation des espèces d'oiseaux qui fréquentent le Banc des oiseaux.

Figure 25 : levé topographique effectué par drone le 5 juin 2015 en condition de pleine mer – coefficient de 88

##### MESURES MISE EN ŒUVRE

#### 1. Suivi géomorphologique :

Depuis la création de la ZPR du Banc des oiseaux en 2016, 3 campagnes de suivi ont été opérés par Ports de Normandie (2 suivis) et par le Conservatoire du littoral (1 suivi) dans les mêmes conditions de marnage mais avec des méthodes de levé différentes :

- 2017 (Conservatoire du littoral) : levé GPS
- 2019 (Ports de Normandie) : levé Lidar
- 2020 (Ports de Normandie) : levé Géomètre

Fait par : Ports de Normandie et Syndicat mixte littoral normand/Conservatoire du littoral (1 campagne)

#### 2. Suivi de la végétation

Un relevé de la végétation été réalisé les 22 et 23 septembre 2020 par le bureau d'étude SCE Aménagement & Environnement pour le compte de Ports de Normandie.

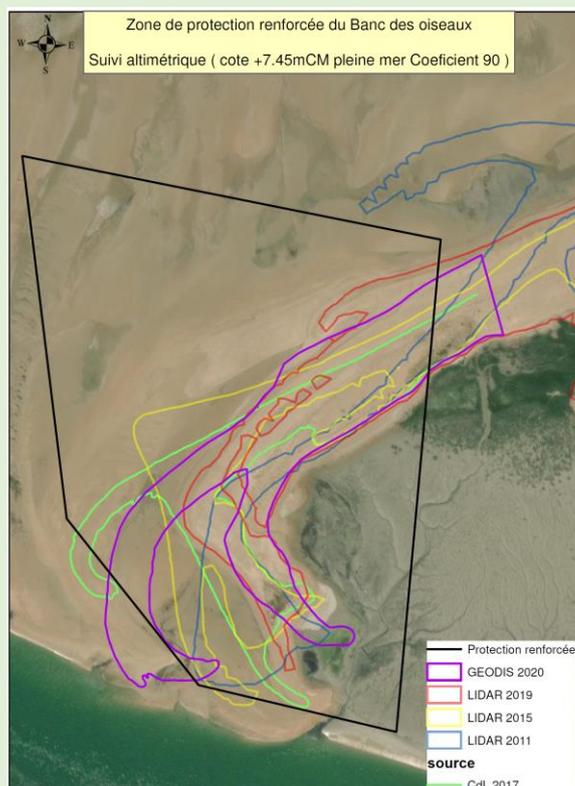


Figure 76 : historique des suivis géomorphologiques

Le rapport rendu par SCE Aménagement & Environnement précise que le Banc des oiseaux se compose d'une succession végétale caractéristique des côtes normandes avec des bancs de sables sans végétation, une dune mobile, une dune grise, un fourré arrière-dunaire à Saules rampants et une partie de prés salés. Il convient de préciser que les habitats de dune mobile (blanche), dune grise, fourrés à Saule rampant et prés salés relèvent de la directive européenne dite Habitat/Faune/Flore (92/43/CEE). Il a été relevé la présence d'une espèce exotique envahissante, le Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), sur la dune grise.

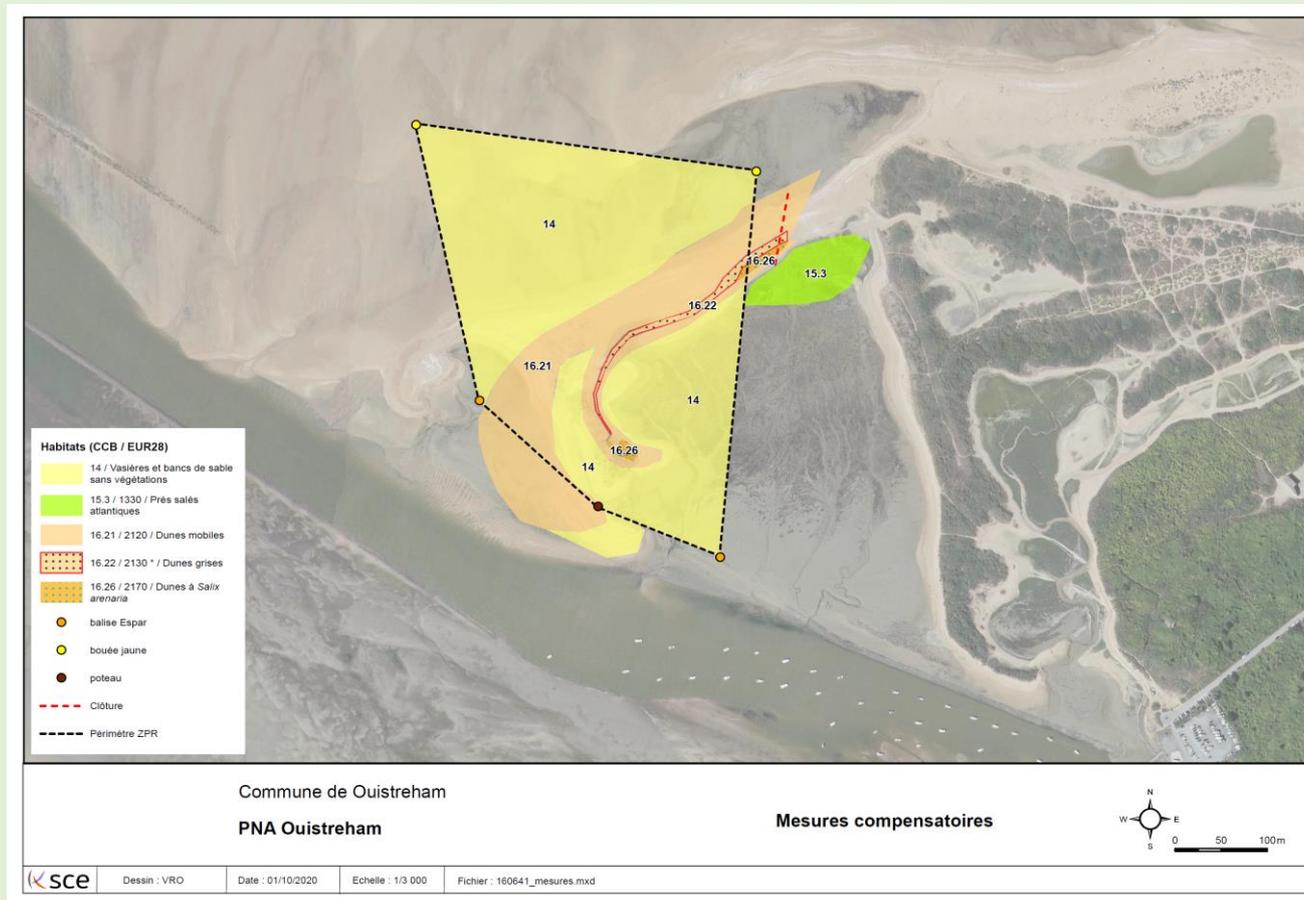


Figure 27 : cartographie des habitats naturels (Source : SCE Aménagement & Environnement)

Fait par : Ports de Normandie

## EVALUATION

### AUCUN INDICATEUR DE DETERMINE

Les différentes campagnes de levés réalisées mettent en évidence une forte mobilité du Banc des oiseaux entre chaque campagne et sa propension en 2015, 2017 et 2020 à asseoir sa dynamique vers le sud, son érosion au nord-ouest et son renforcement à l'est avec le développement d'une végétation caractéristique de la dune fixée. La présence de l'habitat de dune fixée et à Saules rampants laisse à penser que cette partie du Banc des oiseaux reste stable.

L'examen des traits successifs de sa morphologie doit aussi nous interroger sur la nécessité de réviser le périmètre de la ZPR pour être en cohérence avec le contour du Banc des oiseaux en 2020. On note en effet que le périmètre actuel ne permet pas de recouvrir l'intégralité de la surface du Banc des oiseaux. Il sera pertinent d'engager une réflexion sur l'évolution du périmètre pour répondre de plus près aux objectifs fixés relatifs à la protection des oiseaux. Sa limite sud pourrait être étendue et dans le même temps une réduction de sa limite nord-ouest qui recouvre une partie maritime, serait envisagée.



NATURA 2000

Z.P.S

ESTUAIRE DE L'ORNE  
FR 2510059

## PLAN DE GESTION DU BANC DES OISEAUX LES ACTIONS NOUVELLES POUR LA PERIODE 2022-2026

### VOLET SUIVIS & SURVEILLANCE

#### RESUME DE L'EVALUATION :

En synthèse, l'évaluation des actions réalisées en termes de suivis et de surveillance met en avant les constats suivants :

- Evolution positive et continue du nombre d'oiseaux sur le Banc des oiseaux depuis la mise en œuvre de la mesure.
- Augmentation du nombre de nids et de poussins par nid pour l'espèce Gravelot à collier interrompu, seule espèce nicheuse sur le Banc des oiseaux. Un succès de reproduction amélioré par rapport à d'autres secteurs
- Des facteurs de dérangement observés avec une incidence plus forte à marée haute
- Une pression de prédation moins importante limitant ainsi le besoin de recourir au piégeage
- Besoin d'un indicateur afin de mesurer l'évolution des flux de circulation en rapport notamment avec les espaces fonctionnels pour les oiseaux.
- Réflexion à engager sur une évolution du périmètre de la ZPR car celui-ci ne recouvre pas l'intégralité du Banc des oiseaux

Face à ces constats, et dans l'optique d'y apporter les réponses adaptées, **2 grandes actions** ont été déterminées.

**Action 1 : Assurer l'efficacité du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux**

**Sous-action 1 : Engager une réflexion sur la nécessité de modifier le périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux**

L'analyse des différents levés topographiques met en évidence la forte mobilité du Banc des oiseaux. Le dernier levé effectué en octobre 2021 confirme la dynamique du Banc des oiseaux et son déplacement vers le sud, son érosion au nord-ouest et son renforcement à l'est avec le développement d'une végétation caractéristique de la dune fixée. La présence de l'habitat de dune fixée et à Saules rampants laissent à penser que cette partie du Banc des oiseaux reste stable.

L'examen des traits successifs de sa morphologie doit aussi nous interroger sur la nécessité de réviser le périmètre de la ZPR pour assurer la couverture du banc de sable. A la lecture de la carte ci-contre, on constate que le périmètre actuel ne permet pas de recouvrir l'entièreté du Banc des oiseaux. Au sud, le banc de sable dépasse d'environ 45 mètres la limite sud de la ZPR du Banc des oiseaux. A l'est, la distance entre la limite est de la ZPR du Banc de oiseaux et le banc de sable se réduit pour atteindre 35 mètres environ.

Par ailleurs, si l'on considère les résultats de l'étude qui visait à caractériser et à localiser les principales zones d'alimentation intertidales des limicoles et les activités humaines sur l'estran à marée descendante et en période hivernale, il se dégage que le secteur situé immédiatement à l'est de la ZPR du Banc des oiseaux est utilisé par un grand nombre de limicoles pour leur alimentation. La cartographie associée à cette étude met aussi en exergue la faible présence d'activités humaines sur ce même secteur.

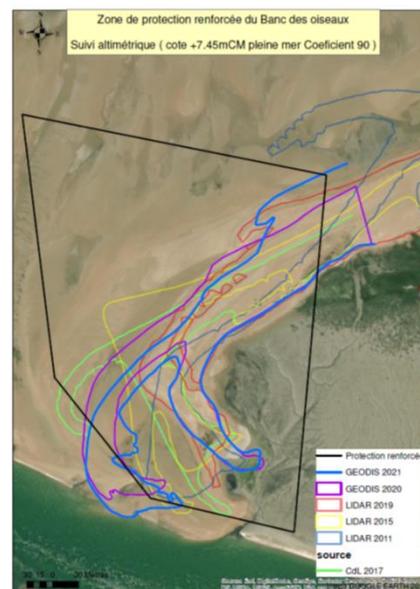
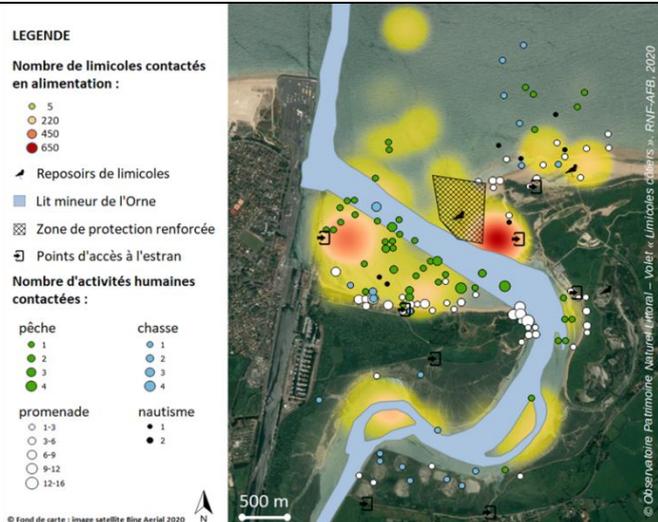


Figure 8 : historique des suivis géomorphologiques (source : Ports de Normandie)

Aussi, sur la base de ces résultats, l'ouverture d'une réflexion sur la modification du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux se doit être engagée avec les acteurs directement concernés. Un groupe de travail spécifique sera organisé par la structure animatrice du site Natura 2000 de la ZPS de l'estuaire de l'Orne dès la première année d'exécution de la nouvelle période du plan de gestion. L'objectif serait d'une part, de libérer les espaces sans enjeu et d'autre part, de renforcer ceux où la protection des oiseaux est nécessaire.

Figure 9 : cartographie des principales zones d'alimentation intertidales des limicoles et les activités humaines au niveau de l'embouchure de l'Orne (source : OPNL)



<b>Qui Avec Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CdL (SMLN)</li> <li>▪ DREAL, DDTM, SDJEN, Département du Calvados, GONm et structures nautiques</li> </ul>
<b>Coût estimatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer la réflexion sur la nécessité d'une évolution du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux – organisation d'un groupe de travail spécifique</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne</li> <li>▪ Etat (crédits Natura 2000)</li> </ul>

#### Sous-action 2 : Reconduire les suivis géomorphologiques et de végétation

La dynamique sédimentaire agit directement sur la morphologie du Banc des oiseaux. Les différents relevés effectués depuis la création de la ZPR du Banc des oiseaux ont démontré la dynamique du Banc des oiseaux et sa conséquence sur sa morphologie et, indirectement, sa situation au regard des limites du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux. La reconduction du suivi géomorphologique est à engager par Ports de Normandie dans les mêmes conditions que sur la période précédente du plan de gestion. Les données qui seront collectées permettront d'alimenter les réflexions visant à faire évoluer ou non le périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux.

Outre le suivi de la géomorphologie du Banc des oiseaux, Ports de Normandie a confié à la société SCE le suivi de la végétation sur le Banc des Oiseaux sur 5 années. Le premier suivi a été opéré en 2020. Le dernier suivi est prévu en 2025. En 2025, ces différents suivis permettront de mesurer les changements et notamment de confirmer ou pas la stabilité d'une partie du Banc des oiseaux et d'estimer l'influence des végétations sur la fréquentation des espèces d'oiseaux qui le fréquentent. Ces suivis permettront également d'assurer une veille sur la dynamique du Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) qui est classé comme espèce exotique envahissante avérée et de diligenter le cas échéant une action de lutte pour éviter sa dispersion.

<b>Qui Avec Quoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ports de Normandie</li> <li>▪ CdL (SMLN)</li> </ul>
<b>Coût estimatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi géomorphologique annuel du Banc des oiseaux</li> <li>▪ Suivi annuel de la végétation du Banc des oiseaux</li> <li>▪ Surveillance du développement du Sénéçon du Cap</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A préciser</li> <li>▪ Ports de Normandie</li> </ul>

**Sous-action 3 : Reconduire les suivis ornithologiques**

Sur la période précédente du plan de gestion, et grâce aux suivis mis en place, il a été démontré l'effet positif de la ZPR du Banc des oiseaux sur les effectifs d'oiseaux fréquentant le banc :

- Évolution positive et continue du nombre d'oiseaux sur le Banc des oiseaux depuis la mise en œuvre de la mesure ;
- Augmentation du nombre de nids et de poussins par nid pour l'espèce Gravelot à collier interrompu, seule espèce nicheuse sur le Banc des oiseaux ;

Mesurer l'efficacité de la ZPR du Banc des oiseaux en faveur de la quiétude des oiseaux reste un objectif à poursuivre sur la seconde période du plan de gestions. Pour ce faire, il conviendra donc de poursuivre l'évaluation de(s) :

- tendances d'évolution des populations d'oiseaux qui fréquentent le Banc des oiseaux
- la capacité du Banc des oiseaux à favoriser la reproduction des oiseaux nicheurs, en particulier du Gravelot à collier interrompu en dehors de tout dérangement humain
- la pertinence du périmètre de la ZPR face aux activités qui peuvent se pratiquer à sa périphérie et aux effets potentiels qu'elles peuvent provoquer malgré tout sur le dérangement des colonies d'oiseaux en station sur le Banc des oiseaux

Dans sa mise en œuvre, et en termes de protocole, il convient de s'appuyer sur les suivis déjà mise en œuvre par le GONm soit dans le cadre du suivi de l'état de conservation des espèces de la ZPS de l'estuaire de l'Orne qui a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 marin, soit dans le cadre du suivi ornithologique des mesures compensatoires et d'accompagnement du projet d'aménagement de l'avant-port de Ouistreham qui est commandé au GONm par Ports de Normandie sur une durée de 5 ans. Afin d'identifier les interactions entre espèces et activités lors des journées consacrées aux suivis, il est essentiel de compléter les observations d'oiseaux par, le cas échéant, la (les) source (s) de dérangement et l'intensité de celui-ci.

**Qui  
Avec  
Quoi**

- GONm
- Département du Calvados, Ports de Normandie et CdL (SMLN)
- Suivi des populations d'oiseaux fréquentant le Banc des oiseaux
- Suivi des populations d'oiseaux nicheurs
- Identification des sources de dérangement et intensité

**Coût estimatif  
Financement**

- A préciser
- Ports de Normandie, Etat (contrat Natura 2000 marin)

**Sous-action 4 : Renouveler et optimiser le suivi de la fréquentation**

Devant l'enjeu supposé que représente la gestion de la fréquentation, il est proposé de renouveler à minima une fois le suivi de la fréquentation qui a été mené en 2018 afin de mesurer l'évolution de celle-ci dans le temps et ainsi prévoir les adaptations nécessaires aux mesures de communication, d'informations et de surveillance qui seront déployées.

Une adaptation du protocole sera néanmoins à prévoir afin, d'une part, de le dimensionner aux moyens humains mobilisables pour couvrir les différents postes d'observation et, d'autre part, pour appréhender les sources de dérangement des oiseaux. Pour l'appréhension des sources de dérangement, et dans l'interprétation des résultats de ce suivi de la fréquentation, une prise en compte des données collectées dans le cadre des suivis ornithologiques se devra d'être assuré.

Dans l'évolution du protocole, il sera aussi essentiel de tenir compte des projets qui sont engagés ou réalisés aujourd'hui : ouverture du nouveau centre d'activités nautiques de Ouistreham, projet de recomposition de spatiale des stationnements du Conservatoire du littoral associé à la démarche d'attractivité de la Baie de l'Orne portée par le Département du Calvados et le projet d'extension du club nautique de Merville-Franceville. A cet aspect, il conviendrait de réfléchir à un outil d'appréciation ou de mesure de l'impact positif ou négatif des mesures prises

dans le cadre du plan de gestion du Banc des oiseaux sur le fonctionnement des structures nautiques et les activités qu'elles organisent.

<b>Qui</b>	▪ CdL(SMLN)
<b>Avec</b>	▪ DDTM, DREAL, Département du Calvados et Ports de Normandie
<b>Quoi</b>	▪ Suivi de la fréquentation
<b>Coût estimatif</b>	▪ Temps animateur du site de la ZPS de l'estuaire de l'Orne
<b>Financement</b>	▪ Etat (crédits Natura 2000)

## **Action 2 : Assurer une surveillance du Banc des oiseaux**

### **Sous-action 1 : Reconduction du plan de surveillance**

La surveillance du Banc des oiseaux est opérationnelle depuis l'année 2017. Un plan de surveillance de la ZPR du Banc des oiseaux a été établi par la DDTM cette même année et il réunit l'OFB, la DREAL et la DDTM en vertu de leurs compétences en matière de police. En tant qu'acteurs sur le terrain et, de ce fait, en capacité de signaler tout manquement aux dispositions de l'arrêté préfectoral de création de la ZPR du Banc des oiseaux, sont associés le Conservatoire du littoral, le Département du Calvados et le GONm au plan de surveillance.

Depuis l'année 2017, 80 contrôles ont été exercés débouchant à 35 constats d'infraction. Une première réponse a été de faire acte de pédagogie auprès des contrevenants. La pédagogie a laissé ensuite place à la sanction des contrevenants notamment par le recours à l'amende forfaitaire.

Le respect de la réglementation inhérente à la ZPR du Banc des oiseaux demeure un enjeu pour satisfaire l'objectif visant à la quiétude des populations d'oiseaux recensées sur le Banc des oiseaux.

Aussi, dans cet objectif, la reconduction du plan de surveillance s'avère indispensable en lien avec le parquet de Caen. Pour rendre ce dernier encore plus efficient, il doit être assurée une coordination des différents moyens qui peuvent être consacrés à la surveillance (DDTM, OFB, Gendarmerie, brigades maritimes, département du Calvados) et prévoir leur déploiement en fonction des conditions optimales de fréquentation du site et des projets émergents. Les résultats du suivi de la fréquentation peuvent contribuer à la détermination des périodes les plus optimales pour l'exercice des contrôles.

Un lien et une articulation seraient à établir entre le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM) et la DDTM au travers de son plan de contrôle car le CACEM sollicite de manière mutualisée différents opérateurs dans le but de recueillir les besoins de surveillance et de contrôle en matière de police des pêches et de police de l'environnement marin sur différents territoires. Cette articulation rejoint la suggestion d'une coordination des différents moyens de contrôle.

Le département du Calvados participe à la surveillance du Banc des oiseaux par la mobilisation de ses agents dont certains disposent de pouvoirs de police (pouvoirs de police déterminés par le chef de commissionnement « Garde du littoral ») dont l'application se limite au territoire relevant du domaine du Conservatoire du littoral. Aussi, l'étude de l'extension des pouvoirs de police de « Garde du littoral » à la portion du territoire de Ports de Normandie qui constitue le Banc des oiseaux mérite d'être examinée dans un objectif de renforcement de la capacité à agir.

<b>Qui</b>	▪ DDTM du Calvados
<b>Avec</b>	▪ OFB, DREAL, CACEM, Département du Calvados & CdL
<b>Quoi</b>	▪ Mise en œuvre du plan de surveillance et articulation avec d'autres dispositifs
<b>Coût</b>	▪ Etude de l'extension de l'aire de compétence des « Gardes du littoral »
<b>Financement</b>	▪ Temps agents
	▪ Etat



NATURA 2000

Z.P.S

ESTUAIRE DE L'ORNE

FR 2510059

## PLAN DE GESTION DU BANC DES OISEAUX

### LES ACTIONS NOUVELLES POUR LA PERIODE 2022-2026

#### VOLET EVALUATION

##### RESUME DE L'EVALUATION :

Pour juger de l'efficacité de la ZPR du Banc des oiseaux en faveur de la quiétude des oiseaux à l'échéance de cette nouvelle période du plan de gestion (2022-2026), et être ainsi en capacité de faire émerger de nouvelles actions ou d'en réorienter certaines, il est indispensable de s'appuyer sur l'évolution des indicateurs suivants. Certains de ces indicateurs étaient déjà suivis lors de la première période d'exécution du plan de gestion.

#### INDICATEURS D'EVALUATION

##### VOLET SUIVIS ET SURVEILLANCE

- ❖ Evolution spatio-temporelle des effectifs d'oiseaux fréquentant le Banc des Oiseaux
- ❖ Evolution du nombre de couples et de la répartition des espèces d'oiseaux nicheurs et succès de reproduction
- ❖ Nombre de cas de dérangement des oiseaux recensés avec identification de la source du dérangement
- ❖ Evolution de la surface du Banc des oiseaux hors du périmètre réglementaire de la ZPR du Banc de Oiseaux à marée haute et pour une hauteur d'eau d'environ 7,45 m NGF (coefficient de marée 85-90)
- ❖ Evolution de la surface de l'habitat naturel « dune grise »
- ❖ Nombre de constatations relevées et de procès-verbaux dressés par les agents compétents à relever les infractions relatives à l'arrêté préfectoral de création de la Z.P.R ou de toute autre réglementation

##### VOLET COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- ❖ Niveau de connaissance du Banc des oiseaux et de sa réglementation par le public et les usagers
  - Enquête auprès du public et des usagers sur le terrain
- ❖ Degré de sensibilisation du public et des usagers aux enjeux du Banc des oiseaux
  - Enquête auprès des structures nautiques, des offices de tourisme, des pêcheurs, etc.
- ❖ Adhésion des acteurs  
Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de structures partenaires (logo partenaire, partenariats, charte Natura 2000).

## CONCLUSION

Pour conclure ce rapport, il paraît essentiel de souligner la synergie qui s'est installée au fil du temps entre les différents opérateurs présents sur le site de l'estuaire de l'Orne ce qui a permis la mise en œuvre des actions prévues sur la première période du plan de gestion.

S'il fallait aller à l'essentiel, voici ce qu'il faudrait retenir :

### Volet Evaluation :

- ❖ Une perception des limites de la ZPR du Banc des oiseaux encore difficilement appréhendable par les usagers, à marée basse en particulier ;
- ❖ Un niveau de connaissance de la réglementation inhérente à la ZPR encore faible
- ❖ Des moyens de communication et d'information bien développés mais encore à élargir
- ❖ Un effet positif de la ZPR sur les effectifs d'oiseaux recensés sur le Banc des oiseaux et sur la reproduction du Gravelot à collier interrompu
- ❖ Une pression de prédation moins importante limitant ainsi le besoin de recourir au piégeage
- ❖ Des facteurs de dérangement observés avec une incidence plus forte à marée haute
- ❖ L'utilité de reconduire les suivis
- ❖ Une évolution du périmètre de la ZPR à réfléchir.

Le travail d'évaluation des actions mené en 2021, la réunion du Comité de gestion de juillet 2021 et l'organisation de deux séances de travail avec les acteurs permettent la définition d'un nouveau plan d'actions pour la période 2022-2026 de la ZPR du Banc des oiseaux dont l'objectif essentiel est de garantir la quiétude de l'avifaune sur cette portion de l'estuaire de l'Orne qui ne représente qu'1,4 % de la surface de la ZPS de l'estuaire de l'Orne.

### L'essentiel des pistes d'actions :

- ❖ Renforcer la perceptibilité du périmètre de la ZPR et la réglementation existante
- ❖ Sensibiliser les usagers aux enjeux et à la réglementation du Banc des oiseaux
- ❖ Faire reconnaître l'implication des structures nautiques dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion
- ❖ Assurer l'efficacité du périmètre de la ZPR du Banc des oiseaux
- ❖ Assurer une surveillance accrue du Banc des oiseaux